

OFIS store Shopping. No limit.

Ordinateur GX 760 + Imprimante HP 1515

145.000 FCF

STOCK LIMITE

LibreOffice + Antivirus Microsoft Offers

01 600 00 00 | Bd Sassou Nguesso, MPILA (En diagonale CFAO)

LA SEMAINE AFRICAINE

64^{ème} année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3579 du Mardi 29 Mars 2016 - 64^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Nécrologie

La Semaine Africaine en deuil, avec la disparition de Francis Magloire Nganga



La direction de La Semaine Africaine informe les aimables lecteurs du décès survenu au C.h.u de Brazzaville, dans la nuit du mercredi 23 au jeudi 24 mars 2016, à la suite d'une courte maladie, de M. Francis Magloire Nganga, agent de La Semaine Africaine, secrétaire chargé de l'accueil. La veillée mortuaire se tient au numéro 13 de la rue Kimouadi, au quartier Kingouari, dans le premier arrondissement Makélékélé. La date des obsèques sera communiquée prochainement.

Après l'élection présidentielle
Y a-t-il une deuxième affaire Mokoko?



Jean-Marie Michel Mokoko, pendant la campagne. (P.3)

Election présidentielle anticipée



Denis Sassou-Nguesso (à g.) votant à l'Ecole nationale des beaux arts, à Bacongo.

Denis Sassou-Nguesso réélu avec 60,39% des suffrages exprimés

(P.3)

Maître Martin Mberi, ancien ministre et analyste politique

«Je pense que le président Denis Sassou-Nguesso a été régulièrement élu»



Me Martin Mberi. (P.14)

Plateforme du rassemblement pour le «oui»

Jean-Didier Elongo appelle à une mobilisation générale, pour faire échec à la désobéissance civile lancée par le candidat Mokoko

(P.5)

OKEN PALACE HOTEL
Home Away From Home

Séjournes à Pointe-Noire, sans dormir n'importe où !
A partir de 25.000 Fcfa

OKEN PALACE HOTEL

Situé à Pointe-Noire, hôtel à 5 étoiles.
Located in Pointe-Noire, 5-star hotel.

06 529 11 74 - 05 513 13 73 - 06 642 42 89

Saint-Siège

Mgr Francisco Escalante Molina nommé nonce apostolique au Congo

(P.9)

Eliminatoires CAN 2017 (Congo-Zambie: 1-1)

Diabes-Rouges: faux pas désormais interdit!

A l'image de Bouka-Moutou, les Diabes-Rouges ont laissé passer leur chance de distancer la Zambie.

(P.15)



Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO,
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison,
Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville
B.P: 1431- Tél.: 22 294.13.34/05 736.64.64
République du Congo

INSERTION LEGALE

Société «FROID & CLIMATISATION» SARL

Au capital de: Cinq Millions (5 000 000) Francs CFA
Siège social: Avenue du Havre, Zone Industrielle, B.P: 1445
RCCM: CG/PNR/10 B 1517
Pointe-Noire - République du Congo

AVIS DE CLOTURE DE LA LIQUIDATION

La liquidation de la société «FROID & CLIMATISATION» SARL décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, le 1er décembre 2015, a été clôturée le 15 février 2016 par l'Assemblée Générale Ordinaire des associés qui ont:

- Approuvé le rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation;
- Examiné et approuvé le compte définitif de liquidation;
- Donné quitus au liquida-

teur et déchargé celui-ci de son mandat;

- Constaté la clôture de la liquidation.

La société «FROID & CLIMATISATION» SARL a été radiée du Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 14 mars 2016.

*Fait à Pointe-Noire,
le 15 mars 2016.*

Pour insertion,

Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNANGAISE, Notaire

ETUDE DE MAITRE Hortense MVINZOU LEMBA
NOTAIRE

Sis au 1er étage, Galerie Marchande de l'ARC, Avenue William Guynet,
Centre-Ville Brazzaville
République du Congo
- Tél.: 05 551/36/01 - 06 650/53/28 - Tél.: 22 281/07/42

INSERTION LEGALE

«SOCIETE CREATION+»

Société à Responsabilité Limitée
Au Capital d'Un million (1.000.000) de Francs CFA
Siège social: 1er étage de la Galerie Marchande de l'ARC,
Avenue William Guynet, Centre-ville Brazzaville
République du Congo

Aux termes d'un acte reçu par Maître Hortense MVINZOU LEMBA, Notaire en la résidence de Brazzaville, le dix-neuf février deux mil seize, il a été constitué, conformément à l'Acte Uniforme portant Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), une Société à Responsabilité Limitée dénommée: «SOCIETE CREATION+», enregistrée à Brazzaville aux Domaines et Timbres de la Plaine de Mpila, en date du vingt-deux février deux mil seize, sous folio 34/25 n°352.

La société a pour objet:

- Commerce général;
- Import-export;
- Négoce;
- Prestation de services;
- Recyclage de tous objets;
- Décoration intérieur;
- Représentation et distribution;
- Vente d'objet d'Art;
- Vente d'ustensiles de cuisine;
- Vente de vêtements;
- Bâtiments travaux publics;
- Constructions, aménagements;
- Génie civil.

Et, généralement, toutes les opérations financières, commerciales, indus-

trielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires connexes ou annexes, susceptibles à en faciliter la réalisation, l'extension et le développement;

Capital social: Un million (1.000.000) de Francs CFA;

Durée de la société: 99 ans;

Siège social: 1er étage de la Galerie Marchande de l'ARC, Avenue William Guynet Centre-ville Brazzaville-CONGO;

Gérance: Mademoiselle KAPELA-KIAMA Lydie, demeurant à Brazzaville, au n° 9 de la rue Mbétis, Poto-Poto, République du Congo;

RCCM: RCCM CG/BZV/16 B 6339 du vingt-quatre février deux mil seize.

Pour insertion,
Maître Hortense MVINZOU LEMBA

Etude de Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA
Notaire

46, avenue William Guynet, Immeuble Galerie marchande de l'ARC 1er étage
Centre-ville - Brazzaville
E-mail: lockmaf@yahoo.fr/B.P: 1542/Tél.: 05 556 06 19/06 666 26 82
BRAZZAVILLE - REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE COMMERCIALE

«SYRIAN GROUPE-CONGO»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de UN MILLION (1 000 000) de Francs CFA
Siège social: 527 bis, rue Loumou, Plateau des 15 ans, Mougali, Brazzaville
(République du Congo)

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du quatorze janvier deux mil seize (14/01/2016), reçu par Maître Chantal Josiane LOCKO-MAFINA, Notaire, portant statuts d'une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «SYRIAN GROUPE-CONGO», enregistrés aux recettes des impôts de Ouenzé, le vingt-cinq février deux mil seize (25/02/2016), folio 37/7 n° 383, il a été constitué une société commerciale dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination sociale: la société a pour dénomination sociale «SYRIAN GROUPE-CONGO»;

Forme sociale: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU);

Associé unique:

- Monsieur ALSHEKALI Mohamad;

Capital social: Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION (1 000 000) F. CFA. Il est divisé en CENT (100) parts de DIX MILLE (10 000) Francs CFA chacune, souscrites et libérées en totalité;

Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville, au numéro 527 de la rue Loumou, Plateau des 15 ans, Mougali

(République du Congo);

Objet social:

La société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger:
- Bâtiment et Travaux Publics.

Dépôt légal: Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Brazzaville, enregistré en date à Brazzaville du deux mars deux mil seize (02/03/2016), sous le numéro 16 DA 194;

Immatriculation: La SARLU «SYRIAN GROUPE-CONGO» a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro RCCM CG/BZV/16 B 6352 du deux mars deux mil seize (02/03/2016);

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Gérant statutaire: Monsieur ALSHEKALI Mohamad.

Pour avis,
Maître Ch. Josiane LOCKO-MAFINA

ETUDE DE MAITRE Hortense MVINZOU LEMBA
NOTAIRE

Sis au 1er étage, Galerie Marchande de l'ARC, Avenue William Guynet,
Centre-Ville Brazzaville
République du Congo
- Tél.: 05 551/36/01 - 06 650/53/28 - Tél.: 22 281/07/42

INSERTION LEGALE

«China International Telecommunication Corporation Congo Brazzaville»

En sigle «CITCC Congo-Brazzaville S.A.U»

Société Anonyme Unipersonnelle
Au Capital de Dix millions (10,000.000) de Francs CFA
Siège social: sis, provisoirement, au 1er étage de la Galerie Marchande de l'ARC,
Avenue William Guynet, Centre-ville, Brazzaville
République du Congo

Aux termes d'un acte reçu par Maître Hortense MVINZOU LEMBA, Notaire en la résidence de Brazzaville, le trois mars deux mil seize, il a été constitué, conformément à l'Acte Uniforme portant Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), une Société Anonyme Unipersonnelle dénommée: «CHINA INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION CORPORATION CONGO BRAZZAVILLE», en sigle CITCC SAU, enregistrée à Brazzaville aux domaines et timbres de Poto-Poto, en date du sept mars deux mil seize, sous folio 43/4 n°614.

La société a pour objet:

- La fourniture des services d'appui aux opérateurs de télécommunication et aux fournisseurs d'équipements dans le domaine de la technologie de l'information/Télécommunication, consultation-réseau, de formation, de construction, supervision des projets, maintenance et autres affaires relatives à la télécommunication;
 - L'importation et l'exportation des matériels et équipements relatives à la réalisation des activités ci-dessus énumérées;
 - L'accomplissement de tous les actes et de toutes opérations financières, industrielles, agricoles, commerciales, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec l'objet social défini ci-dessus ou pouvant en faciliter la réalisation, tant pour son propre compte que pour des tiers, au sein de la présente structure ou des sociétés dans lesquelles elle détient une participation;
- La participation de la société à toutes entre-

prises ou sociétés congolaises ou étrangères, créées ou à créer, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou de part d'intérêt, de fusion, d'association en participation, d'alliance ou de commandite.

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires, connexes ou annexes, susceptibles à en faciliter la réalisation, l'extension et le développement;

Capital social: Dix millions (10.000.000) de Francs CFA;

Durée de la société: 99 ans;

Siège social: sis, provisoirement, au 1er étage, Galerie Marchande de l'ARC, Avenue William Guynet, Centre-ville Brazzaville, République du Congo;

Administrateur général: Monsieur ZHAO XIAOPEI, demeurant à Brazzaville;

RCCM: RCCM CG/BZV/16 B 6369 du 09 mars 2016.

Pour insertion,
Maître Hortense MVINZOU LEMBA

Election présidentielle anticipée

Denis Sassou-Nguesso réélu avec 60,39% des suffrages exprimés

Le scrutin présidentiel s'est déroulé comme prévu, le dimanche 20 mars 2016, sur toute l'étendue du territoire national. Comme de tradition, les activités étaient suspendues durant la journée du vote. Pour ce scrutin qui est tombé le dimanche de la fête des rameaux chez les chrétiens, les cultes étaient autorisés, mais dans un contexte de «pays mort», avec en plus, la suspension des télécommunications, «pour des raisons de sécurité et d'ordre public». Tous les observateurs s'accordent à dire que le scrutin congolais, en dépit de quelques difficultés d'organisation, s'est déroulé dans le calme et la discipline. C'est jeudi 24 mars dernier, pratiquement autour de minuit, que le ministre Raymond Zéphirin Mboulou a publié les résultats provisoires, par circonscriptions administratives (arrondissement, commune, district, département). Ainsi, il a annoncé, l'élection, dès le premier tour, de Denis Sassou-Nguesso, candidat du R.m.p (Rassemblement pour la majorité présidentielle), avec 60,39% des suffrages exprimés. Un score en baisse par rapport à 2009 et 2002.

Les deux candidats de l'Opposition Frocad-I.d.c qui suivent sont Guy-Brice Parfait Kolélas, arrivé en deuxième position avec 15,05% des suffrages, et Jean-Marie Michel Mokoko, qui occupe la troisième place avec 13,89%. Nous reviendrons sur les résultats des six autres candidats, étant entendu que jusqu'à présent, les résultats publiés circonscription par circonscription administrative, ne sont toujours pas encore disponibles sur un document écrit. Aussitôt la proclamation des résultats, le vainqueur, le président Sassou-Nguesso, a tenu une conférence de presse, la nuit même, au siège de sa direction de campagne, au centre-ville de Brazzaville. «Depuis le vote de la Constitution, jusqu'à l'élection présidentielle, on peut dire que notre peuple a gagné en maturité, en sens de responsabilité et il a pris son destin en main. Je dois donc rendre cet hommage à notre peuple, parce qu'à travers les obstacles multiples, il a pu, dans la paix, l'unité, la sécurité, aborder deux phases de sa marche en avant, c'est-à-dire adopter la nouvelle Constitution et procéder à l'élection du président de la République. Je pense que les deux scrutins se sont déroulés dans un très bon esprit. Puisque nous sommes à l'élection présiden-

tielle, je dois saluer le sens de responsabilité des huit autres concurrents», a-t-il déclaré, au cours de sa conférence de presse, en promettant d'être le président de tous les Congolais, même ceux qui n'ont pas voté pour lui. Mais, est-il allé trop vite à propos des huit autres candidats? En tout cas, depuis la proclamation des tendances, par le président de la C.n.e.i (Commission nationale électorale indépendante), Henri Bouka, le soir du mardi 22 mars, donnant une avance de 67,02% avec 542.476 voix obtenue par le candidat de la majorité, l'opposition s'était lancée dans la contestation des résultats. Donnant les tendances de 72 circonscriptions administratives sur un effectif total de 111, le président de la C.n.e.i avait indiqué que les candidats Guy Brice Parfait Kolélas avait obtenu 136.068 voix, soit 16,81%, et Jean-Marie Michel Mokoko 60.744 voix, soit 7,50%. Henri Bouka a précisé que ces résultats concernaient un corps électoral de 1.246.605 électeurs inscrits, dont 819.561 votants, soit un taux de participation de 65,74%. Les suffrages exprimés étaient de 809.406 et le nombre de bulletins nuls 10.155. Ces tendances avaient déjà mis les états-majors des candidats de l'opposition en ébullition. Jean-Marie Michel



Après avoir accompli son devoir civique, Denis Sassou-Nguesso répond aux questions des journalistes.

Mokoko avait tenu une conférence de presse, mercredi 23 mars 2016, à son domicile, au centre-ville de Brazzaville, pour contester ces tendances et demander le redécoupage des voix. «Les résultats en notre possession, après l'exploitation des procès-verbaux qui nous sont parvenus, traduisent bien le sentiment de rejet du système. Il est impossible que le candidat Denis Sassou-Nguesso soit en tête avec le pourcentage qui nous a été révélé», avait-il dit. Co-animée par Charles Zacharie Bowao, coordonnateur des plateformes Frocad-I.d.c, et Antoine Bayimina, président de la fameuse C.t.e (Commission technique des élections) mise en place par l'opposition pour calculer ses propres résultats, cette conférence de presse avait connu la présence de Clément Miérassa, Bonaventure Mbaya, Joseph Hondjuila-Mikono et Marion Mandzimba-Ewango. Devant un parterre de journalistes de la presse nationale et internationale, Charles Zacharie Bowao avait rendu publique une déclaration conjointe des candidats signataires de la charte de l'opposition pour la victoire à l'élection présidentielle dans laquelle sont données les tendances, selon eux, «réelles sur la base de résultats des bureaux de vote». Pour sa part, Vivien Manangu, porte-parole de la direction de campagne du candidat Guy-Brice Parfait Kolélas, avait indiqué, dans une conférence de presse, mercredi 23 mars 2016, à son siège sis

au quartier La Fougère, dans le premier arrondissement Makélékélé, faire recours à la Cour constitutionnelle, pour contester les résultats publiés. «Le candidat Guy Brice Parfait Kolélas n'est pas dans une logique de guerre, mais plutôt, il prône la paix et l'unité. Par conséquent, il invite tous ceux et toutes celles qui lui ont apporté les suffrages, ainsi que l'ensemble de la population congolaise au calme et à la discipline, car une procédure judiciaire est en voie d'être engagée», avait-il déclaré. Après la proclamation officielle des résultats provisoires par le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, les cinq candidats de l'opposition Frocad-I.d.c ont publié une déclaration, pour appeler à l'instauration d'une transition, menaçant de déclencher une campagne de «ville morte» (Voir page 7). Quoiqu'il en soit, en attendant la publication définitive des résultats de l'élection présidentielle par la Cour constitutionnelle, les Congolais ont les yeux tournés du côté de l'élu qui va, après son investiture, poser le premier acte politique qui consiste à nommer son premier ministre. Celui-ci ne devrait pas tarder à lui proposer une nouvelle équipe gouvernementale, qui va s'atteler à la poursuite de la mise en place des institutions conformes à l'esprit et à la lettre de la nouvelle Constitution.

Joël NSONI

Après l'élection présidentielle

Y a-t-il une deuxième affaire Mokoko?

Après la publication officielle des résultats provisoires de l'élection présidentielle du 20 mars 2016, les candidats de l'opposition Frocad-I.d.c ont signé, le 25 mars 2016, une déclaration dans laquelle il conteste la réélection, dès le premier tour, du président Denis Sassou-Nguesso. «Nous engageons le peuple congolais à exercer pleinement sa souveraineté sur sa victoire démocratique, à travers les actions reconnues par la loi: villes mortes et autres grèves, meeting, marches pacifiques jusqu'au respect du verdict des urnes», lancent-ils, dans cette déclaration où ils revendiquent la victoire. Mais, l'arrestation, cette semaine, des personnalités proches du général Jean-Marie Michel Mokoko, notamment Jean Ngouabi Akondjot et Anatole Limbongo-Ngoka, semble indiquer, clairement, qu'il y a une affaire dans l'affaire.

Déjà sous le coup d'une enquête judiciaire demandée par le procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Brazzaville, et réalisée par la D.g.s.t (Direction générale de la surveillance du

territoire) au sujet d'un documentaire vidéo où le général Mokoko est accusé d'atteinte à la sûreté de l'Etat, celui-ci serait impliqué dans une autre affaire relative à «un coup de force pour conquérir le pouvoir». Son appel à

la mutinerie dans l'armée, pour contester les résultats de l'élection présidentielle a été pris au sérieux par les pouvoirs publics. Le procureur André Oko-Ngakala est passé au journal de 20h de Télé-Congo, samedi 26 mars, pour s'insurger contre l'appel à la désobéissance civile du général Mokoko. Un article posté le même samedi 26 mars dernier, par le site Internet français Média-part, parle du projet de coup de force que se serait préparé à réaliser le général Mokoko, avec l'aide des mercenaires français. L'interpellation de Jean Ngouabi-Akondjot, un des membres de l'équipe de campagne du général Mokoko, la semaine dernière, à Makoua (département de la Cuvette) et son transfert à la direction générale de la surveillance du territoire, à Brazzaville, a été le signe révélateur d'une

deuxième enquête qui vise le candidat de l'opposition. Dimanche 27 mars dernier, aux environs de 8h, c'est au tour du coordinateur de la campagne de Jean-Marie Michel Mokoko, Anatole Limbongo-Ngoka, syndicaliste et cadre de la S.n.e (Société nationale d'électricité), d'être arrêté à son domicile, à Brazzaville, par des policiers en civil. Selon le porte-parole de la police, le colonel Jules Monkala-Tchoumou, il y aurait une affaire d'atteinte à la sûreté de l'Etat et les services de renseignements sont en train de procéder à des vérifications. Anatole Limbongo-Ngoka aurait été interpellé à la suite des aveux de Jean Ngouabi-Akondjot. Selon Charles Zacharie Bowao, une cinquantaine de personnes proches des candidats de l'opposition auraient déjà été arrêtées par la police, pour les empêcher de publier les résultats collectés par l'opposition. Pour l'instant, on n'en sait pas plus sur ces interpellations, surtout qu'au niveau national, les pouvoirs publics n'informent pas l'opinion nationale sur ces arrestations.

Joël NSONI

Club 2002 - PUR

Déclaration solennelle de félicitations du Président Wilfrid Nguesso au Président élu Denis Sassou-Nguesso

Le 20 mars 2016, le peuple congolais a eu rendez-vous avec son histoire. La tenue, dans la sérénité et en toute quiétude, de l'élection présidentielle confirme, à n'en point douter, la maturité politique de notre peuple. Aussi, votre brillante élection à la magistrature suprême traduit-elle la confiance renouvelée du peuple souverain, en vous élisant au premier tour du scrutin présidentiel. Qu'il me soit permis, au nom de tous les membres et sympathisants du Club 2002 Parti pour l'Unité et la République, de vous exprimer nos vives et très sincères félicitations. Vous avez su nouer avec le peuple un nouveau contrat social, «La marche vers le développement». Plaise à l'Eternel Dieu Tout-Puissant de vous accorder la santé et la longévité dans l'accomplissement de cette charge noble, mais combien difficile et somme toute exaltante! Qu'il accorde à notre beau pays, le Congo, la paix et la tranquillité pour le bien-être et l'unité de la Nation congolaise. Je saisis, par ailleurs, cette opportunité, pour lancer un appel solennel à la responsabilité de tous les acteurs politiques et à tous les hommes d'Etat, en vue de préserver la paix, car l'âme de notre peuple réside dans son unité et dans sa cohésion. Que vive le Congo Uni, Solidaire et Fraternel! Que l'Eternel Dieu Tout-Puissant, par Jésus-Christ son Fils, bénisse son Serviteur, Son Excellence DENIS SASSOU N'GUESSO. Le Père de la Nouvelle République. Président de la République élu!

Fait à Brazzaville, le 28 Mars 2016

Monsieur Wilfrid Guy César N'GUESSO
Le Président du Conseil de Surveillance.

Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique

Déclaration après l'annonce des résultats électoraux en République du Congo

Les Etats-Unis prennent note des résultats des élections présidentielles annoncés par le Ministre de l'intérieur de la République du Congo. En attendant la proclamation des résultats définitifs par la Cour constitutionnelle, nous appelons tous les candidats et leurs partisans à rester calmes. Les Etats-Unis attendent de toute contestation des résultats qu'elle se fasse conformément aux lois de la République du Congo et exhorte la Cour constitutionnelle à agir avec indépendance, impartialité et responsabilité envers les citoyens de la République du Congo. Les Etats-Unis demeurent préoccupés par la transparence et la crédibilité du processus électoral, notamment par les rapports d'irrégularités et l'interruption prolongée des communications. A la suite des agressions du 23 mars contre des journalistes du Monde et de l'Agence France-Presse, nous appelons, également, le gouvernement de la République du Congo, à assurer le respect de la liberté d'expression, de réunion et de mouvement. Nous encourageons les forces de l'ordre à rester professionnelles et à continuer à faire preuve de retenue.

Mark TONER
Porte-Parole adjoint

Déclaration de l'Union européenne

Déclaration du Porte-parole concernant le vote pour l'élection présidentielle en République du Congo

Le peuple congolais a participé en nombre aux élections présidentielles et le scrutin s'est globalement tenu dans le calme, malgré la coupure des moyens de communication et des insuffisances dans l'organisation du vote. L'Union européenne s'est déjà prononcée le 19 février dernier, sur le contexte général qui a entouré la préparation des élections et elle a, entre autres, noté les importantes différences des moyens de campagne et d'accès aux médias des candidats. A ce stade, il importe que le processus de dépouillement et de compilation des votes se déroule dans l'ordre et de façon transparente et vérifiable. L'Union européenne encourage tous les acteurs politiques à recourir aux voies légales pour résoudre leurs différends et appelle les autorités à rétablir les moyens de communication.

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE
CABINET
DIRECTION DES ETUDES ET DE LA PLANIFICATION
BP: 2120 Tél: 81.02. 70 - E-mail : meh cab@yahoo.fr
N° 0012/MEH-CAB/DEP.
REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Lettre d'invitation

Le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (ci-après nommé «le Client») a obtenu un financement auprès de l'Agence Française de Développement (ci-après nommée «l'Agence») pour mettre en oeuvre un programme d'investissement dans les domaines de transport, de distribution et de commercialisation de l'électricité, et entend affecter une partie du financement aux paiements relatifs au Contrat pour lequel le présent dossier d'appel d'offres est émis.

1. Le Client sollicite maintenant des propositions en vue de l'équipement en véhicules d'exploitation et agences.

2. Pour de plus amples renseignements sur les Services, veuillez consulter le bordereau des Quantités, Calendrier de Livraison et Spécifications Techniques (DAO) (Section 7).

3. Le présent Dossier d'Appel d'Offres (DAO) sera transmis par le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique aux soumissionnaires qui se seront acquittés des frais d'acquisition du dossier de DAO d'un montant de 600.000 FCFA conformément à la décision N°002110/ARMP/CR relative au barème des frais de vente des dossiers d'appel d'offres. La méthode de paiement sera le paiement direct. Le document sera envoyé par voie électronique au soumissionnaire.

4. L'acheteur attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disante et jugée conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres, à condition que le Soumissionnaire soit en outre jugé qualifié

5. Le DAO comprend les sections suivantes:

Section 1 -Instructions aux soumissionnaires

Section 2 - Données particulières

Section 3 -Critères d'évaluation et de qualification

Section 4 - Formulaires de Soumission

Section 5- Critères d'éligibilité et responsabilité environnementale et sociale

Section 6 - Règles de 1 'Agence en matière de Fraude et Corruption
Section 7 - Bordereau des Quantités, Calendrier de Livraison et Spécifications Techniques

Section 8 - Cahier des clauses Administratives Générales.

Section 9. Cahier des Clauses Administratives Particulières

Section 10. Formulaires du Marché Veuillez avoir l'obligeance de nous faire savoir que vous avez reçu la présente lettre d' invitation au plus tard le 01 Avril 2016 par écrit:

A l'attention de Monsieur Alain Beltran MPOUE

Directeur des Etudes et de la Planification

Ou de Geoffroy GANKOUE-DZON

Conseiller à l'énergie du Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique

Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique

Place de la République, Immeuble Mines et Energie,

5ème Etage - B.P. : Brazzaville/République du Congo

Tél. : + 242 06 927 64 51 /+242 05 556 78 801 + 242 06 666 16 88

E-mail : mpouebel@yahoo.fr/ geogankoue@yahoo.fr

6. Les dossiers devront être déposés sous enveloppe cachetée avant le 28 Avril 2016. Des compléments d'informations sur l'heure et l'adresse sont fournis à la clause 22.1 des IS.

Fait à Brazzaville, le

LE DIRECTEUR DES ETUDES
ET DE LA PLANIFICATION

Alain Beltran MPOUE



SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES BENEFICIAIRES DE FINANCEMENT DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT

APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Audit et accompagnement au déploiement de la politique Qualité Hygiène Sécurité et Environnement de la SNE

SERVICES DE CONSULTANTS
Manifestations d'intérêt

Secteur : Energie

Services de consultant: Services de Consultants (cabinets) - Audit et accompagnement de la politique Hygiène Sécurité et Environnement de la SNE

Date de publication: 2 Mars 2016

Date de clôture : 8 Avril 2016

Référence de l'accord de financement : CCG 1114 01 Y

N° d'identification du Projet : DP008/MEH

Le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du projet

Audit et accompagnement au déploiement de la politique Qualité Hygiène Sécurité et Environnement de la SNE

La mission du consultant aura les objets suivants :

Diagnostic Qualité Hygiène Sécurité et Environnement
Réaliser tout d'abord un Diagnostic Qualité Hygiène Sécurité et Environnement complet de la Société Nationale d'Electricité autant dans les bureaux que dans les infrastructures de production, de transport, de distribution et de commercialisation de l'électricité et plus particulièrement sur :

- les processus significatifs et les risques métiers ;
- la sécurité des salariés et de toute personne intervenant sur les installations de la SNE
- la gestion des déchets

Ce Diagnostic lui permettra de proposer un plan d'action stratégique indiquant notamment les délais et les coûts de déploiement et la criticité des actions.

Mise en œuvre du plan d'action

Sur la base de ce plan d'action stratégique et avec la validation du Directoire de la SNE, le consultant mettra en œuvre les actions validées et en particulier sur les sujets des processus significatifs

et les risques métiers, de sécurité des personnes et installations, et de gestion des déchets. Il rédigera en accord avec le Directoire de la SNE les procédures correspondantes aux actions déployées et qui assureront la pérennité des améliorations implémentées. Il mettra sur pied un tableau de bord permettant de piloter les actions et le management de la Qualité Hygiène Sécurité et Environnement dans l'entreprise.

Politique d'entreprise et transmission de l'expertise

Le consultant aura également pour mission de déployer la politique Qualité Hygiène, Environnement et Sécurité en définissant en accord avec le Directoire de la SNE une organisation qui permettra la continuité de l'action QHSE. Il s'attachera à transmettre les compétences nécessaires à tous les acteurs de cette organisation qui poursuivront le déploiement de la politique QHSE de la Société Nationale d'Electricité, au travers d'actions de sensibilisation des acteurs, animation de séminaires, etc... En relation avec la Direction des Ressources Humaines, il bâtira la composante QHSE du plan de formation des salariés de la SNE.

Avant la fin de sa mission, il s'attachera à rendre autonome la Société Nationale d'Electricité sur les sujets de Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement.

Le Ministère de l'Electricité et de l'Hydraulique invite les consultants à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'article 1.3 des «Directives pour la passation des marchés financés par l'AFD dans les états étrangers», document disponible sur le site web de l'AFD (www.afd.fr).

Les consultants intéressés doivent produire les informations montrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser la présente mission ; à ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références récentes de prestations similaires à la mission.

Le caractère similaire des expériences sera analysé en fonction :

- De l'ampleur des contrats,
- de la nature de la prestation : audit, mise en œuvre de plan d'action

et de politique d'entreprise de nature Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement, formation en Hygiène, Sécurité et Environnement
- du domaine technique : Production, Transport, Distribution et Commercialisation d'électricité
- du contexte géographique : dans la région d'Afrique Sub-saharienne et dans la langue du Client.

Le Client examinera également la pertinence des manifestations d'intérêt au regard des informations suivantes :

- Compétences concernant les normes de Qualité, d'Hygiène, Sécurité et Environnement, la gestion et le recyclage des déchets, les normes électriques et notamment sur le risque électrique et le risque incendie.
- Compétences en politique de sécurité des personnes,
- Le Consultant doit avoir des correspondants ou partenaires locaux qui assurent une continuité pendant la mission
- Le Consultant devra avoir lui-même une certification ISO 9001 et/ou ISO 14001 et/ou OHSAS 18001

Le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique dressera une liste restreinte de 6 candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues auxquels il adressera le Dossier de Demande de Propositions pour la réalisation des services requis.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous format papier à l'adresse ci-dessous 3 semaines après la date de publication de l'AMI.

A l'attention de Monsieur Alain Beltran MPOUE

Directeur des Etudes et de la Planification

Ou de Monsieur Geoffroy GANKOUE-DZON

Conseiller à l'énergie du Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique

Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique

Place de la République, Immeuble Mines et Energie, 5ème Etage

B.P. : Brazzaville/République du Congo

E-mail : mpouebel@yahoo.fr/geogankoue@yahoo.fr

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Plateforme du rassemblement pour le «oui»

Jean-Didier Elongo appelle à une mobilisation générale, pour faire échec à la désobéissance civile lancée par le candidat Mokoko

Suite à l'appel à la désobéissance civile lancé par Jean-Marie Michel Mokoko, candidat malheureux à l'élection présidentielle du 20 mars dernier, le coordinateur de la Plateforme du rassemblement pour le «oui», Jean-Didier Elongo, a animé, samedi 26 mars 2016, à l'hôtel Olympic palace, une conférence de presse, pour condamner cette attitude qui, selon lui, est une «ambition affichée de créer une psychose, afin d'introduire la violence dans le pays». Face à cela, il a lancé un appel à la mobilisation générale de toutes les «dynamiques, associations et groupes organisés, afin de se mettre en alerte générale, pour mettre fin à ce banditisme», a-t-il dit.

Pour Jean-Didier Elongo, le peuple congolais s'est exprimé, à travers les urnes et son expression doit être respectée. Raison pour laquelle la Plateforme du rassemblement pour le oui prend à témoin la communauté nationale et internationale sur le caractère agressif du candidat malheureux Jean-Marie Michel Mokoko et exhorte le peuple congolais à ne pas céder à son imposture. S'appuyant sur la Constitution du 6 novembre 2015 qui, dans son préambule, condamne le coup d'Etat, l'exercice tyrannique du pouvoir et l'usage de la violence politique sous toutes ses formes, comme moyens d'accession au pouvoir ou de sa conservation et bien d'autres interdits qui y sont prescrits, Jean-Didier Elongo pense que les candidats qui se sont présentés à l'élection présidentielle du 20 mars 2016, l'ont

fait conformément à la nouvelle Constitution. Par conséquent, «tout ce qui est fait en dehors celle-ci est contraire à la loi fondamentale», a-t-il indiqué. Du coup, «l'appel lancé par le candidat Jean-Marie Michel Mokoko à la désobéissance civile généralisée aux citoyens congolais est contraire à la Constitution et porte atteinte à l'ordre public. Il s'agit, là, ni plus ni moins que du désordre et cela est poursuivable, dans la mesure où le peuple a voté librement. L'article 61 de la Constitution proscribit l'intolérance et le recours à la violence sous toutes ses formes», a expliqué Jean-Didier Elongo. Par ailleurs, il a fait savoir que l'appel de l'officier général est contraire au code pénal qui sanctionne sévèrement le délit de l'incitation à la violence, dans ses différentes formes. «La législation nationale et



Jean-Didier Elongo.

internationale qualifie la désobéissance civile comme un délit de rébellion: «Constitue une rébellion, le fait d'opposer une résistance violente à une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, agissant dans l'exercice de ses fonctions, pour l'exécution des lois, des ordres de l'autorité publique, des décisions ou mandats de justice», a précisé l'orateur, en citant l'article 433-6 du code pénal. Continuant à citer les textes de loi, «la rébellion est punie d'un an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende. La rébellion commise en réunion est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30.000 euros

d'amende (article 433-8). La rébellion armée est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75.000 euros d'amende. La rébellion armée commise en réunion est punie de dix ans d'emprisonnement et de 150.000 euros d'amende (article 433-9). Lorsque l'auteur de la rébellion est détenu, les peines prononcées pour le délit de rébellion se cumulent, par dérogation aux articles 132-2 à 132-5, sans possibilité de confusion, avec celles que l'intéressé subissait ou celles prononcées pour l'infraction à raison de laquelle il était détenu (article 433-9). La provocation directe à la rébellion, manifestée soit par des cris ou des discours publics, soit par



Le présidium.



L'assistance.

des écrits affichés ou distribués, soit par tout autre moyen de transmission de l'écrit, de la pa-

role ou de l'image, est punie de deux mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende (article

433-10)», a fait comprendre Jean-Didier Elongo, qui a laissé entendre que la loi a prévu les conditions requises pour qu'une élection soit libre, transparente, juste et régulière. Cependant, Jean-Didier Elongo reconnaît que «les candidats évincés ou lésés doivent faire recours aux moyens légaux prévus par la loi en vigueur». Mais, face à l'appel à la désobéissance civile, la Plateforme du rassemblement pour le oui,

qui réunit plusieurs associations (M.2n.r, Pona ékolo, Ciel neuf, Dessup et Nani Essilité) appelle à la mobilisation générale des dynamiques, associations et groupes organisés, «afin de se mettre, dès à présent, en alerte générale», pour mettre fin à ce qu'il appelle le «banditisme». Il a pris à témoin la communauté nationale et internationale sur le caractère agressif du candidat Jean-Marie Michel Mokoko. En outre, il invite tous ceux qui sont épris de paix et de liberté à se mobiliser, afin de préparer l'investiture du président Denis Sassou-Nguesso, en mettant en place les comités de mobilisation.

Armel KAUD



B.P: 2465, Bureau de la représentation de l'OMS au CONGO Brazzaville, CONGO

APPEL A CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT ET UN ASSISTANT GESTIONNAIRE DES DONNEES

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de renforcement des districts sanitaires à faibles couvertures vaccinales, le bureau de la représentation de l'Organisation Mondiale de la santé au Congo lance un appel à candidature pour recruter un consultant et un assistant gestionnaire des données.

Le consultant et l'assistant gestionnaire des données seront placés sous la supervision du Représentant de l'OMS au Congo.

Les critères de sélection sont les suivants:

- Etre citoyen de la république du Congo;
- Etre détenteur d'un diplôme en santé publique;
- Avoir une expérience pratique dans la planification opérationnelle des projets;
- Avoir une expérience pratique dans la conception et la mise en œuvre de programmes de renforcement des districts sanitaires;
- Avoir une expérience d'au moins Cinq (5) ans dans le domaine de la planification opérationnelle;

- Disposer d'une capacité de travailler en équipe;
 - La bonne maîtrise de la communication constitue un atout majeur pour le poste;
 - La maîtrise de l'outil informatique est indispensable;
 - La maîtrise du français à l'écrit et à l'oral est indispensable. La maîtrise de l'anglais constitue un atout;
 - Fournir au moins trois (3) références.
- Pour le gestionnaire des données:
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans;
 - Justifier d'une expérience pratique d'au moins 5 années dans les domaines du système national d'information sanitaire et de surveillance épidémiologique;
 - Etre capable de compiler, traiter, analyser les données de différentes sources et rédiger un rapport;
 - Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de référence du poste au bureau de la représentation de l'OMS au Congo, sis avenue Charles de Gaulle (Plateaux Centre-ville, dans l'enceinte du

laboratoire nationale de santé publique) ou en envoyant un message électronique à: afwccocbill@who.int.

Les personnes physiques intéressées et répondant aux critères ci-dessus, sont invitées à déposer à l'adresse ci-dessous, un dossier de candidature comprenant une lettre de motivation et un CV détaillé, au plus tard, le vendredi 8 Avril 2016, à 12h00, avec la mention: «candidature au poste de consultant» ou «candidature au poste de gestionnaire des données».

Bureau de la Représentation de l'OMS au Congo
Av. Général Charles De Gaulle – Centre-ville Plateau
B.P: 2465, Brazzaville, Rép. Du Congo

Le bureau de l'Organisation mondiale de la santé s'attache à promouvoir l'égalité des sexes. En conséquence, les femmes sont vivement encouragées à se porter candidates.

Coup d'œil en biais

A Brazzaville, les autorités ont condamné l'agression dont trois journalistes français ont été victimes

Trois journalistes français, notamment l'envoyé spécial du quotidien «Le Monde», Christophe Châtelot, et deux envoyés spéciaux de l'A.f.p (Agence France-press) ont été victimes d'agression, mercredi 23 mars, en début d'après-midi, au rond-point La Coupole, au centre-ville de Brazzaville, alors qu'ils sortaient d'une conférence de presse au domicile de Jean-Marie Michel Mokoko, l'un des candidats de l'opposition à l'élection présidentielle du 20 mars 2016, qui contestent les résultats de cette élection. Leur véhicule a été coincé par une Toyota double-cabine blanche, avec à bord quatre hommes en civil qui se sont présentés comme des policiers, mais sans montrer leurs badges ou cartes professionnelles. Ils ont sommé les trois reporters à leur remettre leur matériel de travail (caméras, appareils photos, etc). Ils ont fini par asséner des coups de poings aux journalistes qui refusaient de se soumettre. L'un des reporters a même été traîné par terre. Des policiers en uniforme ont voulu intervenir, mais les policiers en civil les ont empêché, en leur demandant de se tenir à l'écart. Après avoir ravi le matériel des reporters, carnets de notes, passeports et téléphones portables, les quatre hommes sont remontés dans leur véhicule, en démarrant en trombe. Alertée, l'ambassade de France est intervenue auprès des autorités congolaises pour que leur matériel soit restitué sans délai. Les trois journalistes ont porté plainte au commissariat de police. Le ministre de la communication, Thierry Mounghalla, et le président du C.s.l.c (Conseil supérieur de la liberté de communication), Philippe Mvouo ont fermement condamné l'agression dont les trois reporters français ont été victimes à Brazzaville.

Il s'écroule et trouve la mort en chemin

Les habitants de Bacongo, notamment ceux du secteur de la paroisse Saint-Pierre Claver, un quartier du deuxième arrondissement de Brazzaville, ne comprennent pas ce qui s'est passé. Un homme a été découvert mort, mercredi 23 mars 2016, dans la rue Kitengué. La cinquantaine révolue, il est très bien connu par les paroissiens de Saint-Pierre Claver. Des témoins affirment qu'il marchait tranquillement et, soudain, il s'est effondré. Tout donne à penser qu'il a été victime d'un choc cardio-vasculaire, puisqu'il n'a subi aucune agression extérieure. En tout cas, les interrogations demeurent. Le corps de l'infortuné a été retiré, en présence de policiers et de nombreux curieux accourus spontanément.

Une adolescente retrouvée morte dans sa chambre à coucher à Talangaï

Le drame a eu lieu, mercredi 23 mars, au quartier Soprogi-Massengo, dans le neuvième arrondissement Djiri. Une adolescente d'environ 17 ans a été trouvée morte dans sa chambre à coucher, la semaine passée. Selon des témoignages, elle serait suicidée, au motif que son père l'avait battue, dénudée et lui avait rasé les cheveux. Probablement choquée par cette humiliation faite par son père, la jeune fille aurait mis fin à ses jours.

Alain Mabanckou supplie les Béninois d'apprendre aux Congolais les règles de la démocratie

L'écrivain, qui vient d'entrer au Collège de France, a commenté, la semaine dernière, la réélection du président Denis Sassou-Nguesso. «Comme la plupart de mes compatriotes vivant à l'étranger, j'ai souffert de la décision unilatérale et incompréhensive des autorités congolaises de bloquer les moyens de communication, comme si nous étions en Corée du Nord ou en Chine. J'avais le sentiment qu'il ne s'agissait pas d'une élection présidentielle, mais de la réunion d'une société occulte... C'est d'autant plus dommageable que les Béninois viennent de nous donner une vraie leçon de démocratie. Et je félicite le Béninois Lionel Zinsou qui a applaudi son concurrent et reconnu la victoire de celui-ci! Le Bénin compte presque 11 millions d'habitants, cela leur a pris à peine une journée et demie pour compter (en toute transparence) les voix, tout en tenant les citoyens au courant de l'avancement des décomptes. Au Congo-Brazzaville, avec moins de 4 millions d'habitants, cela a pris quatre jours et dans les ténèbres les plus absolues – Téléphone, radio, et réseaux sociaux coupés- au point de ne pas avoir besoin de sortir de Science Po ou de l'Ecole des Mines pour comprendre que des mains invisibles essayaient de retourner les choses à leur avantage. Les Béninois nous avaient appris, autrefois, la pêche sur l'Océan Atlantique, à Pointe-Noire, je les supplie de nous apprendre aussi les règles de la démocratie...», a-t-il déclaré, au cours d'une interview accordée au magazine français «Le Point».

Conférence de presse des candidats de l'opposition, dispersée par la police à Diata

C'est par un ordre adressé aux responsables de l'opposition, le vendredi 25 mars 2016, que la police a interdit la conférence de presse que les cinq candidats signataires d'une charte pour la victoire, devaient tenir au siège de l'U.pa.d.s (Union panafricaine pour la démocratie sociale), à Diata, un quartier de Makélékélé, le premier arrondissement de Brazzaville, en présence d'une foule de militants. La police estime que pour des raisons de sécurité, et vu la psychose générale dans le pays depuis le scrutin du dimanche 20 mars, des mesures conservatoires ont été prises: les attroupements et autres rassemblements pouvant déboucher sur des troubles à l'ordre public sont prohibés. Plusieurs policiers avaient encerclé le siège de l'U.pa.d.s, à Diata. Ils ont dispersé les nombreux militants de l'opposition qui s'y étaient rendus, pour écouter leurs leaders et les journalistes venus couvrir l'activité. Quelques militants auraient été arrêtés. Charles Zacharie Bowao, coordonnateur de la plateforme Frocad-d.c.c. refoulé par un policier, a rebroussé chemin et trouvé refuge au domicile de Guy-Romain Kinfoussia, où il a posté un message d'indignation sur sa page Facebook. Les responsables de l'opposition ont, finalement, reporté la conférence de presse le même jour, à l'hôtel Saphir, mais là, également, elle n'a pas eu lieu, on ne sait pour quelle raison. C'est, finalement, sur Internet que les cinq candidats ont rendu publique leur déclaration du 25 mars 2016.

Le C.s.l.c fait retirer un communiqué «sulfureux» contre R.f.i à Télé-Congo

Télé-Congo, la chaîne nationale congolaise, a diffusé un communiqué émanant de prétendus intellectuels qui exigent la coupure temporaire de l'émetteur de R.f.i (Radio France internationale) à Brazzaville, et demandent aux autorités de porter plainte contre la radio française pour, selon eux, «incitation à la haine», et au motif que les reporters de Radio France internationale ne se rendent que dans des quartiers hostiles au président sortant, pour prendre les impressions des habitants sur l'élection présidentielle. Ils reprochent aussi à cette radio de parler de la candidature du président Denis Sassou-Nguesso comme d'«une candidature à un troisième mandat». Le C.s.l.c (Conseil supérieur de la liberté de communication), a exigé, purement et simplement, le retrait dudit communiqué sur les antennes nationales. Pour Philippe Mvouo, le président du C.s.l.c, ce communiqué, qu'il qualifie de «sulfureux», «ne reflète en rien la réalité du travail effectué par R.f.i sur la couverture du scrutin présidentiel».

Election présidentielle

Plusieurs missions ont observé le scrutin présidentiel

Si l'Union européenne s'est gardée d'envoyer une mission d'observateurs au Congo-Brazzaville, se contentant de mettre en mission les diplomates des pays occidentaux accrédités dans le pays, l'élection présidentielle dont le vote s'est déroulé dimanche 20 mars dernier a connu plusieurs missions d'observation envoyées aussi bien par des organisations internationales que par celles de la société civile. Toutes ces missions d'observation se sont ajoutées à celles du Comité de suivi de la convention pour la paix et la reconstruction du Congo.

Conduite par l'ancien premier ministre djiboutien, Dileita Mohamed Dileita, la mission d'observation électorale de l'Union africaine, qui avait pour but «d'évaluer, de façon indépendante, impartiale et objective le processus électoral en République du Congo», a «félicité le peuple congolais pour son implication, en vue de la réussite du processus électoral». Dans une conférence de presse donnée le mardi 22 mars dernier, Dileita Mohamed Dileita a fait la restitution des conclusions de la mission d'observation électorale de l'Union africaine, assorties de recommandations à l'endroit des partis politiques, du gouvernement, de l'administration électorale, de la société civile.

Le même mardi 22 mars, trois missions d'observation électorale ont rendu compte de leurs conclusions. Il s'agit de la Moesca (Missions d'observation électorale de la société civile africaine), du Comité des experts électoraux africains et du Groupe international pour la promotion de la démocratie et du système électoral et de démocratie,

paix et développement. La mission d'observation électorale de la C.e.e.a.c (Communauté économique des Etats d'Afrique centrale), conduite par le Dr Pierre-Siméon Athomo-Dong, a aussi rendu son rapport d'observation, au cours d'une conférence de presse, en saluant la maturité politique des acteurs impliqués dans le processus électoral congolais. Dans une déclaration préliminaire de sa mission conjointe d'observation électorale, la Coraged (Coordination nationale des réseaux et associations de la société civile congolaise pour la gouvernance démocratique et électorale), une plateforme de la société civile dirigée par Céphas Germain Ewangui, a aussi rendu ses conclusions (voir ci-après).

Toujours au niveau national, la coordination de l'observation nationale des élections, mise en place par le Comité de suivi de la convention pour la paix et la reconstruction du Congo, a publié aussi une déclaration relative à l'observation du scrutin du 20 mars 2016. Cette coordination a déployé 337 observateurs dans 4838



Dileita Mohamed Dileita, chef de la mission d'observation électorale de l'U.A.

bureaux de vote, à travers le pays. Ces observateurs ont suivi le déroulement de la campagne électorale et du vote. Dans leur déclaration, ces observateurs ont fait des déclarations: «1-le renforcement des capacités des membres des bureaux de vote; 2-la reformulation du décret n°2007-309 du 15 juin 2007 déterminant les modalités de l'observation nationale et internationale des élections, en y ajoutant la présence des observateurs nationaux et internationaux, lors de la compilation des résultats; 3-la formation continue des acteurs électoraux et des délégués des candidats avant chaque scrutin; 4-une réforme du système actuel de distribution des cartes d'électeurs est rendu nécessaire, pour permettre à chaque électeur d'exercer librement son devoir civique; 5-le convoi mieux sécurisé des procès-verbaux et autres documents du vote; 6-l'acheminement à temps du

matériel électoral». Les autres organisations internationales qui ont participé à l'observation du scrutin présidentiel du 20 mars 2016 sont: - la Conférence internationale pour la région des Grands-Lacs (C.i.r.g.l.); - la Mission internationale de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (C.e.e.a.c), conduite par le Dr Siméon Athomo-Ndong; - le Groupe des observateurs africains aux élections en Afrique (G.o.a.e.a.); - le Club africain pour la paix, la sécurité, la démocratie et le développement (C.a.s.p.d.d); - l'Observatoire panafricain (Opad); - l'Union panafricaine des populations de l'Afrique de l'Ouest (Ufrapao); - les experts électoraux africains (C.e.e.a), Groupe international pour la promotion de la démocratie et du système électoral-Démocratie paix et développement (G.i.d.s.e-D.p.dev).

Coraged

Déclaration préliminaire sur la mission conjointe d'observation électorale

Sur invitation de la Coraged (Coordination nationale des réseaux et associations de la société civile pour la gouvernance démocratique et électorale), 35 experts et membres des organisations de la société civile africaine et européenne ont fait le déplacement de Brazzaville, en vue de participer à l'observation et la surveillance de l'élection présidentielle du 20 mars 2016. La supervision de la mission conjointe a été confiée à M. Justin Ombou et la fonction de rapporteur à Mme Nicole Verchère (....)

Pour s'assurer des dispositions prises pour la tenue d'une consultation électorale libre, transparente et équitable, les membres de la mission conjointe ont rencontré les deux acteurs/institutions majeurs en charge de la conduite des processus électoraux en République du Congo, à savoir:

- le président de la Commission nationale électorale indépendante (C.n.e.i), Monsieur Henri Bouka;
 - le directeur général des affaires électorales (D.g.a.e), Monsieur Antoine Evoundou;
- La mission conjointe, composée de 1030 observateurs dont 30 venus d'Europe (France, Italie, Suisse, Portugal, Luxembourg), 15 d'Afrique (RD Congo, Gabon, RCA, Cameroun, Mali, Bénin) et 1000 observateurs nationaux s'est déployée dans 11 des 12 départements que compte la République du Congo, notamment: Brazzaville, Pointe-Noire, Kouilou (Hinda, Loango et Madingo-Kayes), Niari (Dolisie), Bouenza (Madingou), Lé-

- koumou (Sibiti), Pool Boko, (Kinkala, Louingui, Ignié, Ngabé, Goma Tsé-tsé); Plateaux (Nkouo-village agricole, Ngo, Djambala, Lékana et Gamboma), Cuvette (Oyo, Owando, Makoua) Cuvette Ouest (Ewo, Etoumbi, Kellé) et Sangha (Ouesso).
- Au terme de la mission, 2.342 bureaux de vote ont été visités, précédé par l'observation de la campagne électorale. La mission conjointe a fait des observations suivantes:
- 1- la campagne électorale s'est déroulée dans un climat de sérénité, et de calme, avec une participation massive des citoyens et une liberté de circulation et d'expression garantie pour tous les candidats, à travers tout le pays;
 - 2-l'ensemble des organes en charge de conduire les élections a été composé de façon paritaire avec la participation de toutes les parties prenantes (administration, partis politiques de la majorité, de l'opposition et du centre ainsi que la société civile), de la Commission Nationale Electorale Indépendante,

- des Commissions Locales, y compris les quatre assesseurs de chaque bureau de vote désignés, en tenant compte de cette parité;
 - 3- le libre accès pour les délégués de tous les candidats dans les bureaux de vote ainsi que les observateurs nationaux et internationaux a été garanti;
 - 4- le respect du secret du vote dans les bureaux a été garanti;
 - 5-l'expérimentation du bulletin unique appréciée comme un atout de fiabilisation des élections qui mérite d'être pérennisée;
 - 6- les opérations de dépouillement se sont déroulées dans une totale transparence;
 - 7 - la force publique a assuré la sécurité sans injonction aucune dans le déroulement des opérations de vote;
 - 8-l'accès réglementé et équitable de tous les candidats aux médias d'Etat, même si, par ailleurs, la couverture générale de la campagne a donné lieu à un déséquilibre prononcé.
- La mission conjointe note la nécessité de mieux encadrer et équilibrer la couverture médiatique, dans l'avenir, pour un traitement totalement équitable. Par ailleurs, elle déplore l'interruption des communications (Téléphones, S.m.s, Internet), le jour du scrutin.
- La commission d'observation conjointe considère, par conséquent, que l'élection présidentielle du 20 mars 2016, dans sa globalité, a

été libre, transparente et équitable. Elle invite les parties prenantes (C.n.e.i, Cour constitutionnelle) à veiller, rigoureusement, au traitement équitable et transparent des résultats issus des urnes ainsi que la gestion rigoureuse et éventuelle du contentieux électoral. Toutefois, la commission conjointe suggère, pour toute éventuelle contestation, de se référer aux textes en vigueur, au droit positif congolais qui, du reste, est conforme à l'environnement législatif international. La mission conjointe des organisations de la société civile congolaise, africaine et européenne félicite le peuple congolais pour son adhésion et son enracinement aux valeurs démocratiques. Elle exhorte l'ensemble de la classe politique à faire preuve de culture démocratique, afin de préserver la paix, la quiétude et la marche irréversible du pays vers la consolidation de la démocratie. Les organisations et personnalités de la société civile africaine et européenne invitées pour la circonstance, remercient la Coraged et particulièrement son coordonnateur national, Monsieur Céphas Germain Ewangui, de les avoir associées à cette mission, leur donnant ainsi l'occasion de contribuer à l'accompagnement du peuple congolais dans sa marche exaltante vers la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CONSEIL NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA

SECRETARIAT EXECUTIF PERMANENT

N° /CNLS/SEP/Adm



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

AVIS DE VACANCE DE POSTES

A. Contexte et justification:

La République du Congo a signé un accord de don n° COG-911-G06-H, pour la mise en œuvre du «Projet de renforcement de la prévention du VIH chez les jeunes non scolarisés les plus à risque et de la prise en charge des enfants vivant avec le VIH», phase II, échéant le 30 juin 2016.

L'objectif du programme est de contribuer à l'amélioration de la réponse nationale, en proposant des interventions de prévention, de soins, de traitement, un soutien de qualité à rayonnement important aux populations vulnérables et aux personnes exposées au risque de contracter le VIH. Conformément au modèle de financement du Fonds mondial, le «Secrétariat Exécutif Permanent du Conseil National de Lutte Contre le Sida» a été désigné comme récipiendaire principal chargé de mettre en œuvre des activités programmatiques relatives à la prévention, au soin, au traitement dans les structures de santé. Une partie du budget est allouée au financement des services des consultants travaillant dans le cadre de ce projet.

C'est pourquoi, dans le cadre du renforcement de l'équipe de gestion du projet du SEP/CNLS et de ses sous-bénéficiaires, le Secrétariat Exécutif Permanent du Conseil National de Lutte Contre le Sida procède au recrutement du personnel complémentaire pour les postes ci-après:

1. Intitulé du poste: un Responsable Administratif et Financier de l'unité de gestion fiduciaire du CNLS

• Conditions:

- Nationalité congolaise;
- Diplômé en Comptabilité, Contrôle et Audit à niveau BAC+4, DSCG ou tout diplôme équivalent;
- 5 ans d'expérience (dont au moins 3 ans en gestion administrative, financière et comptable des projets et programmes de développement financés par des bailleurs de fonds internationaux);
- Maîtrise de la gestion de la caisse et des instruments financiers, notamment les chèques et ordre de virement;
- Excellentes connaissances en informatique et système d'information de gestion d'entreprise;
- Esprit d'analyse et de synthèse, dynamique, méthodique, rigoureux. Capacités relationnelles affirmées, management d'une équipe de projet;
- Capacité de travailler sous pression;
- La maîtrise de logiciels de comptabilité serait un atout.

2. Intitulé du poste: Un spécialiste en passation des marchés du CNLS

• Conditions:

- Nationalité congolaise;
- BAC+ 4 en Droit, Gestion, économie, Ingénierie (architecture, travaux publics,...);
- 3 ans d'expérience professionnelle (dont au moins 2 ans comme spécialiste en passation des marchés dans un programme de développement financé par les bailleurs de fonds internationaux);
- Expériences dans l'application des principes et les mécanismes juridiques de contractualisation, d'achat industriel dans une multinationale ou une entreprise de grande taille;
- Bonne maîtrise des règles de passation de marchés des bailleurs de fonds;
- Maîtrise de l'outil informatique (bureautique et Internet);
- Maîtrise de la langue française; Connaissance

pratique de la langue anglaise (niveau intermédiaire);

- Esprit d'analyse et de synthèse, dynamique et méthodique. Capacité de rédaction des documents relatifs à la passation des marchés;
- Capacité de travailler sous pression.

3. Intitulé du poste: Assistant comptable de l'UG/PNLS, des UDLS Pointe-Noire et Brazzaville

• Lieu d'affectation: Deux (02) à Brazzaville et un (01) à Pointe-Noire

• Conditions:

- Nationalité congolaise;
- BAC+2 en Comptabilité ou diplôme équivalent;
- 2 ans d'expérience en qualité de comptable;
- Expérience souhaitée en cabinet d'expertise comptable ou d'audit ou dans un projet ou programme;
- Bonne maîtrise de logiciels de comptabilité;
- Maîtrise de la gestion de la caisse et des instruments financiers, notamment les chèques et ordre de virement;
- Connaissances en Informatique (Word, Excel...);
- Capacité de travailler sous pression;
- Esprit d'analyse, dynamique et méthodique.

4. Intitulé du poste: Chargé de la prise en charge pédiatrique du VIH du PNLS

• Conditions:

- Nationalité congolaise;
- Avoir un diplôme universitaire de niveau supérieur dans l'un des domaines suivants: Médecine générale, Médecine spécialité pédiatrie, Santé Publique;
- Avoir 5 ans d'expérience professionnelle dont au moins 2 en prise en charge médicale du VIH, de façon générale, et spécifiquement en prise en charge du sida pédiatrique;
- Avoir un esprit d'analyse, de synthèse, avoir des aptitudes en renforcement de capacités des adultes;
- Être un bon communicateur, organisé, méthodique et avoir une bonne capacité d'écoute;
- Bonne maîtrise de l'outil informatique;
- Bonne expression orale et écrite en français;
- Avoir la capacité de rédaction des documents et de travailler sous pression;
- Capacité de travailler sous pression;
- Avoir une excellente moralité, un sens des relations interpersonnelles, une ouverture d'esprit.

5. Intitulé du poste: Pharmacien Spécialiste GAS de l'UG/PNLS

• Conditions:

- Nationalité congolaise;
- Doctorat en pharmacie;
- Avoir une Formation complémentaire dans le domaine du VIH ou en GAS serait un atout;
- Justifier d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine pharmaceutique, dont au moins un (01) an dans le domaine du VIH/Sida;
- Avoir une expérience professionnelle auprès des programmes nationaux de lutte contre le sida et ou des centrales d'achat, serait un atout;
- Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique et des logiciels courants utilisés en pharmacie (...);
- Savoir travailler dans un environnement multidisciplinaire et multiculturel;
- Avoir une bonne capacité de rédaction et de synthèse;
- Avoir une excellente maîtrise du français, une

bonne connaissance de l'anglais serait un atout;

- Capacité de travailler sous pression;
- Esprit d'analyse, de synthèse et d'équipe, capacités relationnelles et d'écoute, organisé et rigoureux.

6. Intitulé du poste: Un assistant administratif et financier

• Conditions:

- Nationalité congolaise;
- Bac+2 en administration des entreprises ou diplôme équivalent, gestion des ressources humaines, gestion financière;
- 3 ans d'expérience dans les domaines visés ci-dessus;
- Maîtrise de la gestion de la caisse et des instruments financiers, notamment les chèques et ordre de virement;
- Bonne expression orale et écrite en français;
- Capacité d'organisation et rédaction des comptes rendus;
- Capacité de travailler sous pression;
- Travail en équipe, ouverture à la technologie, méthodique, rigoureux.

B. Constitution du dossier de candidature:

Le dossier devra contenir, obligatoirement, les pièces ci-après:

- une lettre de motivation adressée à la Secrétaire Exécutive du Conseil National de lutte contre le sida, en précisant le poste retenu;
- un curriculum vitae récent;
- des copies des diplômes obtenus;
- les documents justifiant l'expérience professionnelle;
- une copie d'acte de naissance;
- un casier judiciaire;
- un certificat de nationalité.

N.B: Les candidatures féminines sont vivement encouragées

C. Processus de recrutement:

Le recrutement se fera conformément aux dispositions du manuel des procédures du SEP/CNLS: (i) une présélection sur dossier, (ii) un test écrit et (iii) un entretien devant la commission de recrutement.

D. Dépôt du dossier de candidature:

Les personnes intéressées peuvent obtenir les informations complémentaires ainsi que les termes de référence de tous les postes à l'adresse ci-dessous, tous les jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h00.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés sous plis fermé avec la mention «avis de recrutement, en précisant le poste retenu», au plus tard, le 1er avril 2016.

Les dossiers de candidatures doivent porter la mention ci-dessous:

Docteur Marie Francke PURUEHNCE,
Secrétaire Exécutive du CNLS
Adresse: Avenue Auxence ICKONGA,
dans les locaux du CCN, en face du CHU.
B.P.: 2459, Brazzaville -
Portables: 06 671 37 03/06 624 70 00
E-mails: wpoaty@yahoo.fr ou sep_cnlscongo@yahoo.fr

Fait à Brazzaville, le 21 Mars 2016

La Conseillère du Président de la République,
Secrétaire Exécutive du CNLS

Dr Marie Francke PURUEHNCE

Irssa (Institut national de recherches en sciences de la santé)

Le manque de financement entrave la bonne marche de la structure

Lundi 14 mars 2016, la Cité scientifique (ex-Orstom), à Brazzaville, a servi de cadre au conseil d'établissement de l'Irssa (Institut national de recherches en sciences de la santé). Sous l'autorité du Pr Charles Gombé M'balawa, Directeur général de cet institut. Au centre de ce conseil, l'examen de six points, à savoir: le bilan scientifique de l'institut, de 2014 (année de sa création) à 2016; la présentation des projets de recherche en cours; la liste de matériel nécessaire aux activités de recherche; les activités des techniciens; l'heure conventionnelle d'arrivée au travail; et le tableau de présence effective des agents à l'Irssa.



Des participants à une réunion de l'Irssa (Ph. d'archives).

Après une série d'informations mises à la disposition des participants par le Pr Charles Gombé M'balawa, les points inscrits à l'ordre du jour ont été examinés. Abordant le point sur le bilan scientifique de l'institut, de 2014 à 2016, les Docteurs Makambila, Dorothée Sianard et H. Poaty, ainsi que Mme Casimirio, toutes responsables des unités de recherche ont, tour à tour, fait les rapports des activités réalisées au sein de leurs différentes unités, au cours des années 2014-2015

et 2016. De ces rapports, le problème de financement des projets a été soulevé par quasiment toutes les responsables de ces unités. Par manque de financement, les projets n'ont pas été réalisés. Le financement de l'Etat dont bénéficie l'Irssa ne pouvant faire face à ces différentes recherches, les participants ont pensé qu'à la longue, il leur faut recourir aux financements extérieurs.

Il sied de signaler qu'au niveau des unités de recherche n°3 et 4, quelques projets ont été réalisés, grâce aux financements de quelques donateurs, tels la Fondation Congo assistance.

Pour l'année en cours, plusieurs projets de recherche ont été épinglés. Il s'agit, pour l'unité de recherche n°1: caractérisation des plantes de la pharmacopée congolaise dans les massifs forestiers; l'activité antalgique de la plante *Schwenckia americana*

(famille des Solanaceae), utilisée en médecine traditionnelle au Congo; pour l'unité de recherche n°2: caractérisation de certaines essences du Congo, en vue de leur valorisation en phytothérapie; une plante à potentialités culinaires: *tetracarpidium conophorum*; pour l'unité de recherche n°3: surveillance entomologique et évaluation de la sensibilité des *Aedes* aux insecticides dans la ville de Brazzaville; pour l'unité de recherche n°4: vitamine E et développement tumoral (cancers du sein, prostate et utérus); les marqueurs de pronostic dans les néphroblastomes congolais; la voie de la kynurenine et développement tumoral. Les participants ont été informés de l'organisation, en avril prochain, du premier symposium 2016 de l'Irssa.

Amédée KIMBASSA
(Chargé de la communication)

OFIS
store

Shopping. No limit.

Ordinateur GX 760*
+
Imprimante HP 1515

STOCK LIMITÉ



01 600 00 00 | Bd Sassou Nguesso, MPILA (En diagonale CFAO)

ECKANKAR

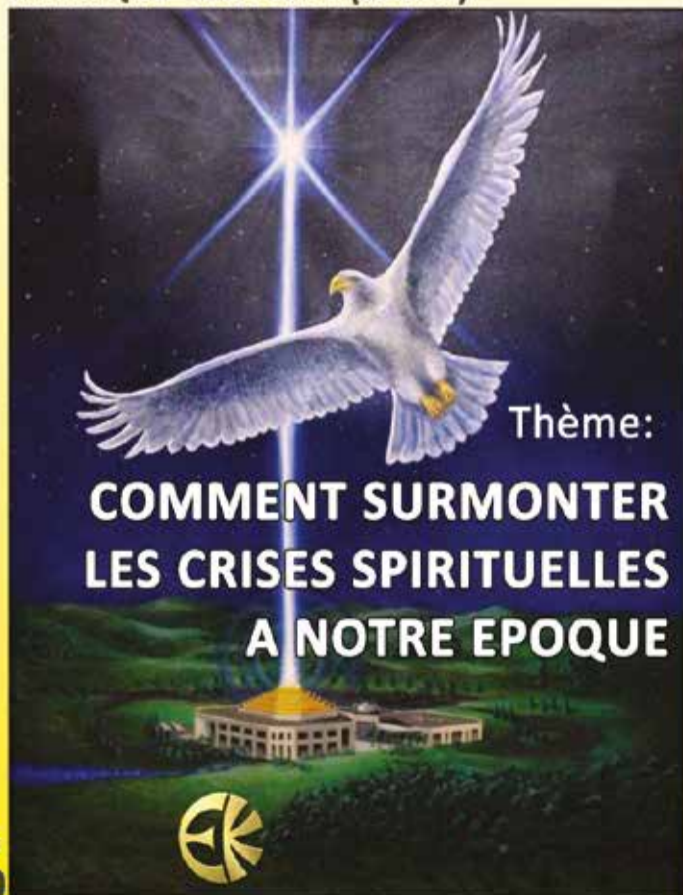
LA RELIGION DE LA LUMIERE ET DU SON DE DIEU



Sri Harold KLEMP,
Le Maître et Maître DCK Vivant,
Chef Spirituel #ECKANKAR

Présente:

LE CONGRES ECK REGIONAL
d'AFRIQUE CENTRALE (CERAC)



Thème:

COMMENT SURMONTER
LES CRISES SPIRITUELLES
A NOTRE EPOQUE

Du 1er
au 3 Avril 2016
à partir de 09h00

Au Gymnase Maxime MATSIMA
(Ex Centre Sportif de Makélékélé)

Cordiale Bienvenue

www.eckankar.org; eckankarcongbzv@gmail.com; Tel: 00242055498590, 00242069310107

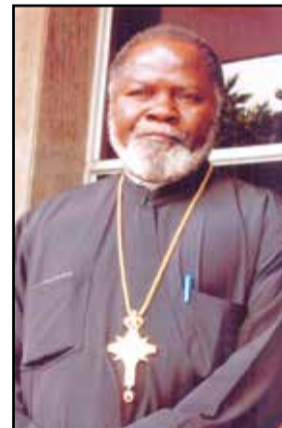
IN MEMORIAM

27 mars 2015 - 27 mars 2016

Voici un an qu'il a plu à Dieu de rappeler à Lui son serviteur révérend archiprêtre Bernard DIA-FOUKA.

En effet, « nous ne mourons pas tous, mais tous nous serons transformés, en un instant, en un clin d'œil, à la dernière trompette. Car elle sonnera, et les morts ressusciteront incorruptibles, et nous, nous serons transformés » (1 Corinthiens 15: 51-52).

Sur ce, en cette date commémorative, les chrétiens orthodoxes du saint Evêché Congo-Brazzaville et Gabon, en général, et ceux de la paroisse de la résurrection du seigneur, en particulier, prient tous ceux qui l'ont connu et aimé, d'avoir une pensée pieuse en sa mémoire. A cette occasion, une messe en sa mémoire (coliva) a été dite, le dimanche 27 mars 2016, en la paroisse de la résur-



rection de notre seigneur Jésus-Christ, sise au n° 306 de l'avenue William Guynet, au centre-ville.

Mémoire éternelle.

IN MEMORIAM

Mars 1987 -
Mars 2016,
Monsieur GONDO
Jacques: 29 ans
déjà!

Mars 2015 -
Mars 2016,
Veuve GONDO
née FOUTOU Eli-
sabeth: 1 an déjà!
Hasard ou coïn-
cidence de leur
décès au mois de



mars? Seul Dieu le sait.
Les enfants GON-
DO prient tous ceux

qui les ont connus
d'avoir une pensée
pieuse pour eux.

**Paroisse Saint Pierre Claver de Bacongo
(Archidiocèse de Brazzaville)**

La 4^e édition du pèlerinage a eu lieu à la paroisse Saint Michel de Goma-Tsésé

Du 11 au 12 mars 2016, 507 chrétiens de la paroisse Saint Pierre Claver de Bacongo (archidiocèse de Brazzaville) ont effectué un pèlerinage à Goma-Tsésé. C'était la quatrième édition de leur pèlerinage paroissial qui a eu lieu sous le thème: «*Chrétien de Saint Pierre Claver, vis et annonce la miséricorde dans ta famille et dans la communauté*». Vendredi 11 mars 2016, père Ghislain Biahoua Massamba, curé de la paroisse, a instruit les fidèles réunis dans l'église dès 12h, sur la portée spirituelle du pèlerinage et la discipline à observer, avant de prononcer une prière pour donner le départ. Le point de jonction de tous les pèlerins était le carrefour de Goma-Tsésé. De là, chaque groupe entamait une procession spirituelle jusqu'à la paroisse, sur une distance de près d'un kilomètre.

À l'arrivée, chaque pèlerin a observé une méditation personnelle dans l'église, puis vers 17h, a commencé le chemin de croix qui a eu pour itinéraire: la grotte mariale, le sanctuaire Saint Michel, la cour paroissiale et enfin l'église. Après cette première partie de la journée, une pause d'environ deux heures a été observée. La grande veillée de prière a commencé à 22h30, à la tombe de Mgr Roch Auguste Nkounkou, suivie d'une procession mariale lumineuse à la grotte. Il y a eu ensuite l'adoration du Saint Sacrement animée par le père Gires Younga, la prière de louange faite par le Renouveau charismatique, ponctuée par une prière d'intercession du curé pour toutes les intentions particulières. Tout cela a culminé à l'eucharistie célébrée par le père Jean De Dieu Passy, premier vicaire de la paroisse Saint Pierre Claver et conclue par les pères Ghislain, Gires et l'ab-

bé Slanique Nganga, vicaire à la paroisse Saint Michel de Goma-Tsésé. Dans son homélie tirée de l'évangile de Saint Jean 7, 40-53, le père Gires a fait recours à la première lecture dans laquelle Jérémie remercie le Seigneur pour tous ses bienfaits. Dieu l'a assisté dans toutes ses difficultés. «*Dieu n'oublie jamais les justes, les humbles, ses serviteurs. Toutefois, il accomplit des merveilles dans leur vie. Tel est le cas aujourd'hui où Dieu montre sa bonté, et il nous protège de tout mal, voulu par nos ennemis, nous sommes appelés à nous convertir et nous conformer à la parole de Dieu comme Jérémie. Demandons au Seigneur de nous aider pour savoir de quelle manière pourrions-nous le servir? Et quelle est la place de Dieu dans notre vie? Il est temps de chercher dès à présent l'origine de nos échecs au lieu de nous lamenter à chaque fois*».



Le curé (en soutane noire) conduisant la procession des pèlerins à Goma-Tsésé.



Une vue des pèlerins implorant la grâce de Dieu.

Avant le rite de renvoi, le curé a remercié les pèlerins pour leur participation et les personnes ayant contribué de près ou de loin à la réussite de ce pèlerinage, notamment ses confrères prêtres de la paroisse d'accueil et les sept jeunes paroissiens qui l'ont préparé. Souhaitant bonne fête des rameaux à tous, il a convié les chrétiens à

poursuivre cet élan de prière avec la neuvaine dédiée au bon cardinal Emile Biayenda. Signalons que la cinquième édition dudit pèlerinage se tiendra à Kinkala.

Nathan SIASSIA DANDOU
et Fauste Rufin Babylas
MANANGA
(Pour la commission de communication)

**Paroisse Saint Jean Marie Vianney de Mouléké
(Archidiocèse de Brazzaville)**

Ouverture de la neuvaine du cardinal Emile Biayenda à la montagne

Comme à l'accoutumée, le Conseil de coordination de la cause de béatification et de canonisation du Cardinal Emile Biayenda, organise, du 13 au 21 mars de chaque année, une neuvaine dédiée au cardinal Emile Biayenda. La neuvaine de cette année a eu pour thème général: «*Le Sacré-Cœur de Jésus, symbole de l'amour divin*», suivi des paroles prophétiques que le pasteur adressait aux chrétiens du Congo.

Près de neuf cents chrétiens de la paroisse Saint Jean Marie Vianney de Mouléké, regroupés par mouvement d'apostolat et d'autres n'appartenant à aucun mouvement, ont effectué un pèlerinage, samedi 12 mars 2016, à la Montagne Cardinal Emile Biayenda, lieu du martyre du vénéré pasteur, en banlieue Nord de Brazzaville, pour l'ouverture de la neuvaine. Les pèlerins étaient accompagnés des abbés Franck Hervé Samba et Francklin Roosevelt Kiyindou, premier et deuxième vicaire de la paroisse. Arrivés au bas de la montagne, les pèlerins ont adressé des intentions de prière par l'intercession du bon cardinal Emile Biayenda, auprès du Seigneur Jésus, particulièrement celle de notre pays, le Congo, pour que la paix règne à jamais au moment où la bataille électorale pour le fauteuil présidentiel suscite des inquiétudes chez les Congolais. En outre, ils ont imploré la force du Saint Esprit. S'en est suivi le chant du vénéré pasteur: «*Je crois en toi, mon Dieu*». De même, un chemin de croix a été conduit par l'abbé Francklin Roosevelt

Kiyindou, au cours duquel les pèlerins ont observé les quatorze stations, en méditant la passion du Seigneur Jésus. Au sommet de la montagne, les chrétiens ont formulé différentes intentions de prière, pour la paix au Congo et pour



De g. à d. les abbés Franck H. Samba et Francklin R. Kiyindou.



Une vue des pèlerins au bas de la montagne Cardinal Emile Biayenda.

la santé de l'abbé Donatien Djambou, curé de la paroisse, tombé malade depuis le 25 octobre 2015. Par la suite, une messe a été présidée par l'abbé Franck Hervé Samba et conclue par l'abbé Francklin Roosevelt Kiyindou. Dans son

homélie tirée de l'évangile selon Saint Jean (19, 31-37), le célébrant a mis l'accent sur la souffrance de Jésus, lui qui a accepté la condition humaine, jusqu'à mourir sur la croix. L'abbé Franck Samba s'est aussi appesanti sur le Sacré-Cœur de Jésus,

symbole de l'amour divin, thème général de la neuvaine. Réitérant les paroles de Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, le célébrant a déclaré: «*L'image du Sacré-Cœur est le cœur de Jésus. Pour la première fois, le Sacré-Cœur de Jésus s'est manifesté à Sainte Marguerite-Marie Alacoque, qui à son tour, sera propagatrice du Sacré-Cœur de Jésus*». L'abbé Samba a, enfin, invité les chrétiens à observer le Sacré-Cœur de Jésus et d'aller vers lui. «*Prions pour notre pays, que la paix véritable règne pendant les élections, le cardinal Emile Biayenda qui a versé son sang pour le Congo, intercède pour nous, afin que nous soyons unis à jamais*», a-t-il conclu. Les chrétiens ont regagné la paroisse en rendant grâce à Dieu pour tous ses bienfaits.

Aybienevie
N'KOUKA-KOUISSA

Saint-Siège

Mgr Francisco Escalante Molina nommé nonce apostolique au Congo

Le Pape François a nommé, samedi 19 mars 2016, où l'Eglise catholique célébrait la solennité de Saint Joseph, Mgr Francisco Escalante Molina comme nonce apostolique au Congo. D'origine vénézuélienne, le nouveau nonce apostolique était, jusque-là conseiller de première classe auprès de la Représentation pontificale en République de Slovénie. Il prendra ses fonctions dans les jours qui suivent.



Père Francisco E. Molina.

Ordonné prêtre le 26 août 1989, Mgr Francisco Escalante Molina est au service diplomatique du Saint-Siège depuis 1998. Il a, successivement, exercé ses fonctions auprès des Représentations pontificales au Soudan, au Ghana, à Malte, au Nicaragua, au Japon et en Slovénie. «*Le Pape François a voulu enrichir l'Eglise congolaise par un nouveau nonce apostolique, pour le service du peuple de Dieu qui*

est au Congo. Ces dispositions du Souverain pontife manifestent, une fois de plus, la sollicitude pastorale et l'attention paternelle du Saint-Père à l'égard de la communauté catholique et du peuple congolais tout entier», a écrit la Nonciature apostolique à Brazzaville, dans la lettre annonçant la nomination du nouveau nonce qui parle quatre langues: espagnol, anglais, français et italien.

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique

Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

B.P. 2080 - BRAZZAVILLE

Direction - Tel: (242) 06.678.76.94 / 06.664.00.47

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

Président:

Mgr Miguel

Angel OLAVERRI,
Evêque de Pointe-Noire

Vice-Président

Mgr Anatole MILANDOU

Archevêque de Brazzaville

Directeur de Publication:

Joachim MBANZA

Secrétaire de rédaction

Véran Carrhol YANGA

Tel: (242) 06.668.24.72/

01 116 63 33

Saisie&Montage (PAO):

Atelier La Semaine Africaine

Service Commercial:

Brazzaville:

Tél.: 06.889.98.99

05.528.03.94

Pointe-Noire:

Tel: 05.557.78.71

06.655.80.03 / 05.553.16.93

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet: lasemaineafricaine.net



Pour tous les travaux d'impression en noir et blanc et en couleur, une remise est accordée aux clients fidèles. L'imprimerie Saint Paul est située non loin de la cathédrale Sacré-Coeur de Brazzaville.

Nos services:

- * impression de toutes cartes confondues
- * impression des calendriers
- * conception des logos
- * impression des brochures, revues, magazines, journaux, rapport d'activités
- * reliure pour tous types de documents.

Pour de plus amples renseignements:

Contactez: 06 672 45 27

Attaché de la Direction commerciale:

Blaise BIKINDOU

Tél: (242) 05 590 39 11 ou 06 666 43 09

Collaboratrice: Elisabeth NTONI

Tél: 01 087 15 33/06 671 85 67

Imprimerie Saint Paul: 79 ans de savoir-faire à vous plaire.

Office Notarial de Maître Blanche Patricia MBISSI DEDÉ-SOMBO
Notaire à la Résidence de Pointe-Noire
50, Avenue Moé Vangoula
Immeuble Café de Paris, 1er étage
Tél. : 05.031.39.32/04.024.65.60/06.885.49.40
Email: mbissi.notaires@gmail.com.

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

«HOLDING NDF INTERNATIONAL»

Société Anonyme
Au capital de F. CFA: 10.000.000
Siège social: Avenue KIGAMBO, en face du Restaurant «Le SILMANDE»,
Immeuble ex-ATC/B.P: 8073, Centre-Ville
POINTE-NOIRE (République du Congo).

Aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche Patricia MBISSI DEDE-SOMBO, Notaire à la Résidence de Pointe-Noire, Centre-ville, 50, Avenue Moé Vangoula, Immeuble Café de Paris, en date du 24 février 2016, il a été constitué une Société Anonyme avec Conseil d'Administration dénommée: «HOLDING NDF INTERNATIONAL».
Capital 10.000.000 F. CFA.

Objet: La société a pour objet, directement ou indirectement, en République du Congo et, éventuellement, dans l'un des Etats parties de l'Acte Uniforme OHADA:

I - La prise de participation, la détention, la gestion de tous titres de participation dans toute Société, ayant un objet civil ou commercial. A cet effet, réaliser l'acquisition, la vente, l'échange, le transfert de tous titres de participation, et, d'une manière générale, toutes opérations commerciales ou financières se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet social.

II - L'exploitation de tous établissements commerciaux ou la prise de participation dans toutes sociétés ayant trait aux activités suivantes:

- le financement, la prise de participations majoritaire/minoritaire, la prise de contrôle dans toutes Sociétés, existantes ou à créer, de toutes formes, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, immobilières, l'acquisition, la gestion et la vente de toutes valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, la forme et le montant;
- la création, l'acquisition, la prise en gérance, la location, la prise à bail, l'installation, la vente, l'exploitation sous toutes ses formes de tous fonds ou établissements tant en République du Congo qu'à l'étranger;
- tous autres placements et investissements mobiliers ou immobiliers, y compris toutes opérations de participation, même sous forme de commissions;
- la participation par tous moyens, sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés exerçant un objet identique ou équivalent;
- la création, l'acquisition, l'exploitation, la concession ou la vente sous toutes ses formes de tous brevets, marques, procédés ou autres droits de propriété industrielle, concernant ces activités, tant pour elle-même, que pour le compte de tiers;
- toutes opérations de conseils en organisation et en gestion des entreprises de formation, et plus particulièrement toutes opérations de gestion administrative et financière, de coordination et de liaison à l'intérieur d'un même groupe ou collectivités de tous secteurs d'activités, afin de développer et de promouvoir les activités des Sociétés du groupe ou des collectivités, notamment par la mise en œuvre d'une action commerciale et publicitaire commune et plus généralement par la mise au point et l'application d'une politique commune dans tous les domaines commerciaux, financiers et sociaux;
- l'organisation de stages, séminaires et congrès, toutes prestations de services.

Et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, civiles ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe, ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement;

Durée: 99 ans;

Dirigeants: Président-Directeur-Général: Monsieur François NDOUNA, demeurant à Pointe-Noire, quartier KM4;

Commissaire aux Comptes titulaire: Monsieur Wilfrid NGOMA MBOUKOU.

Commissaire aux Comptes suppléant: Monsieur Théodore MIALOUNGUILA.
Statuts enregistrés à la Recette des Impôts Centre folio 038/21 du 29 février 2016 sous le n°1776.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le n° 16 DA 271 du 29/02/2016.
RCCM N°CG/PNR/16 B 934.

Pour avis,
Maître Blanche Patricia MBISSI DEDÉ-SOMBO.

ETUDE Maître Anicet BALHOU
Notaire

B.P: 4171; Tél.: (242) 05-557-44-10/06-653-40-35
E-mail: etude.anicetbalhou@yahoo.fr
Etude sise à l'Immeuble C.N.S.S, 3e étage, porte 303
19, Avenue Charles DE GAULLE,
Pointe-Noire, REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du dix août deux mille quinze, enregistré le vingt août de la même année Folio 157/6 n°166, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée: «ROLIS» SARLU au capital de F. CFA 10.000.000 (DIX MILLIONS) dont le siège est établi à Pointe-Noire, à Mongo Kamba, quartier André Jacques, non loin de la Centrale S.N.E.

les opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social, lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Monsieur Ferdinand BAKOU-LOUA est nommé Gérant par décision de l'unique associé.

Elle est inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le N° RCCM CG/PNR/15 B 650.

Pour avis,

Maître H. A. MACAYA-BALHOU,
NOTAIRE

La société a pour objet, directement ou indirectement, en République du Congo et dans tous les autres pays:

- Fourniture des produits vivriers;
- Prestation de services;
- Commerce général.

Et, plus généralement, toutes

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO,
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison,
Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville
B.P: 1431; Tél.: 22 294.13.34/01 018.12.55/05 736.64.64
République du Congo

INSERTION-LEGALE

«REMOLCADORES DE PUERTO Y ALTURA, S.A»

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital social de: 295.151,10 €
Siège social: Tarragona, Muelle de Reus, s/n, bâtiment Fruport - Espagne

CREATION D'UNE SUCCURSALE

Aux termes d'un Procès-verbal du Conseil d'Administration de la société «REMOLCADORES DE PUERTO YALTURA, S.A», société de droit espagnol en date du 18 janvier 2016, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 27 janvier 2016 et dûment enregistré à Pointe-Noire; il a été décidé de la création d'une succursale de la société «REMOLCADORES DE PUERTO YALTURA, S.A» en République du Congo, ayant pour:

Activités de la succursale:

- a)- La prestation et l'exploitation, par ses propres moyens ou par le biais de sous-traitants, à l'intérieur et à l'extérieur des ports de la République du Congo, dans des zones de navigation libre, de service de transport, de remorquage et d'assistance dans le cadre de toute sorte de manœuvres, d'approvisionnement en eau, en combustible et en vivres, et de respect de hauteur, sur le littoral comme à l'intérieur des ports, des canaux et des rades, auprès de toute sorte de bateaux et engins maritimes, y compris des navires de sauvetage, de secours ou d'assistance, et des équipements, marchandises ou personnes qu'ils transportent;
- b)- La prestation et l'exploitation, par ses propres moyens ou par le biais de sous-traitants, de services de consignation, de représentation, de commission de transit, de garde, de dépôt, de stockage, de conservation, de manipulation, de chargement et déchargement, de réexpédition et de transport de toute sorte

de marchandises solides, liquides ou gazeuses, et toute autre activité propre au trafic maritime et portuaire;

c)- Le commerce, dans le sens le plus large du terme, à l'intérieur comme à l'importation et à l'exportation, de matériels et machines liés aux activités susvisées;

d)- La prestation de services en tout genre, dont les services d'assistance technique liés aux activités susmentionnées. Les activités comprises dans l'objet social peuvent être exercées indirectement par la société, en tout ou partie, moyennant la possession d'actions ou de parts sociales dans des sociétés ayant un objet social identique ou analogue.

Siège des activités de la succursale: Pointe-Noire, Avenue Charles De Gaulle, face Hôtel Atlantic Palace, Centre-ville, République du Congo;

Durée: Deux (2) années consécutives, à compter de son immatriculation au RCCM;

Fondé de pouvoir: Monsieur Hadrien François John CAILLAUX;

Dépôt légal: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, duquel, la succursale a été inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le n° CG/PNR/16 B 874.

Fait à Pointe-Noire, le 22 février 2016.

Pour avis,
Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville
B.P: 1431; Tél.: 22 294.13.34/05 736.64.64
REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

«SONEPRAL CONGO»

Société par Actions Simplifiée
Capital social de Francs CFA: Dix Millions (10 000 000)
Siège social: Immeuble UBA, enceinte Cabinet Deloitte 3e étage,
Avenue Charles De Gaulle (face hôtel Atlantic Palace)
RCCM: CG/PNR/16 B 860
Pointe-Noire - République du Congo

CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé reçu en dépôt au rang des minutes du Notaire soussigné, le 18 janvier 2016, enregistré à Pointe-Noire, le 25 janvier 2016, folio 016/11, n° 769; il a été constitué une société ayant pour:

SIEGE SOCIAL: Pointe-Noire, immeuble UBA, enceinte Cabinet Deloitte, 3e étage, avenue Charles De Gaulle (face hôtel Atlantic Palace), République du Congo;

DUREE: 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M;

ADMINISTRATION: Monsieur Arnaud Louis Marie BAILLOT D'ESTIVAUX, nommé en qualité de Président de la société, pour une durée indéterminée;

DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le n° CG/PNR/16 B 860.

Fait à Pointe-Noire, le 22 février 2016.

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire

FORME: Société par Actions Simplifiée (SAS);

OBJET: Tant en République du Congo qu'à l'étranger:

- La prestation de services et l'assistance technique;
- Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet social de la société, à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement;

DENOMINATION: «SONEPRAL CONGO»;

Election présidentielle anticipée du 20 mars 2016

Joseph Kignoumbi-Kia-Mboungou a félicité «l'heureux vainqueur»

Après la publication provisoire des résultats du scrutin présidentiel du 20 mars dernier, par le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, Joseph Kignoumbi-Kia-Mboungou, candidat malheureux à ce scrutin, avec moins de 1% des voix, a reconnu sa défaite et félicité le président élu, au cours d'un point de presse donné jeudi 24 mars 2016, à la direction de sa campagne, à Brazzaville.



Joseph Kignoumbi-Kia-Mboungou

«En ce qui me concerne, nous reconnaissons la victoire de celui qui a gagné. Nous prenons acte de ces résultats. Et nous voulons, tout simplement, féliciter l'heureux vainqueur... Nous confions le Congo et l'heureux vainqueur à la bénédiction de Dieu, et que tout concours au développement de notre pays», a-t-il déclaré à la presse. Pour justifier sa cinglante défaite (moins de 1%), le candidat Joseph Kignoumbi-Kia-Mboungou a expliqué qu'il n'a pas «été en mesure de parcourir, pendant quinze jours, le Congo, et de passer son message: «Gouverner

autrement», afin de mobiliser le maximum des Congolais autour de ce concept». «Le candidat élu, lui, l'a fait», a-t-il fait comprendre. Enfin, il a invité l'heureux gagnant à faire que la paix et la quiétude soient préservées, afin de conduire au développement auquel les Congolais aspirent. En somme, le candidat de La Chaîne a choisi non seulement l'apaisement, mais également la bonne entente avec le président réélu, afin que le Congo poursuive un processus démocratique de nature à renforcer l'unité de son peuple.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Election présidentielle

L'opposition Frocad-I.d.c appelle à l'instauration d'une Transition

Dans une déclaration publiée à Brazzaville, le 25 mars 2016, la coordination des plateformes politiques Frocad-I.d.c, dirigée par l'ancien ministre Charles Zacharie Bowao, indique que «les candidats signataires de la Charte de l'opposition pour la victoire refusent de reconnaître et d'assumer cette forfaiture». «Avec la complicité de la C.n.e.i, le ministre de l'intérieur et de la décentralisation a proclamé Monsieur Denis Sassou-Nguesso élu président de la République dès le premier tour du scrutin du 20 mars 2016, une proclamation qui a eu lieu à 2h30 du matin, en pleine nuit. Tout cela fait de notre pays une République bananière, une démocratie dévoyée et un Etat voyou», souligne cette déclaration signée par les cinq candidats de l'opposition, notamment Claudine Munari, Guy-Brice Parfait Kolélas, André Okombi-Salissa, Jean-Marie Michel Mokoko et Pascal Tsaty-Mabiala.

«En définitive, les résultats en notre possession, collectés et traités par les directions de campagne des cinq candidats prouvent, clairement, que Denis Sassou-Nguesso n'a pas remporté les élections, dès le premier tour», poursuit la déclaration qui ajoute que «la majorité républicaine, organisée autour des plateformes politiques Frocad-I.d.c, et les candidats signataires de la Charte de l'opposition pour la victoire, se félicitent des résultats de la Commission technique électorale (C.t.e) qui correspondent à la situation réelle sur le terrain».

Pour défendre ce qu'ils considèrent comme leur victoire, les dirigeants de l'opposition Frocad-I.d.c ont décidé d'engager des manifestations destinées à paralyser la marche du pays. Ils invitent «solennellement, l'Organisation des Nations unies, l'Union européenne, l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Union africaine et la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale à suspendre, immédiatement, toutes coopérations avec le gouvernement congolais et à accompagner la République du Congo dans la mise en place d'une transition politique».

Lutte contre la pauvreté

Le Projet Lisungi étendu à Mfilou-Ngamaba

Le Projet Lisungi a, officiellement, lancé ses activités, dans le 7^e arrondissement Mfilou-Ngamaba, mercredi 2 mars 2016, au cours d'une cérémonie dans la salle de conférence dudit arrondissement. En présence de Mme Eugénie Opou, administrateur-maire; Mme Anastasie Ossangatsama, directrice générale de la solidarité; et Alfred Kiakouama, coordonnateur du projet. Suite au financement complémentaire de l'A.f.d (Agence française de développement), le projet Lisungi a été étendu dans quatre arrondissements (Mfilou-Ngamaba, Madibou et Djiri) de Brazzaville et dans un arrondissement de Pointe-Noire, Loandjili. Au total, 3.503 nouveaux ménages et 1.204 personnes âgées de ces arrondissements seront couverts, grâce au financement complémentaire de l'A.f.d.



Mme Anastasie Ossangatsama (à g.)



Une vue partielle des participants. (Ph. d'arch.)

D'après ses animateurs, le Projet Lisungi est un système de filets sociaux qui contribue à la réduction de la pauvreté, en octroyant des allocations trimestrielles aux ménages pauvres et aux personnes du troisième âge ciblés dans les départements et les villes de Brazzaville, Pointe-Noire, Oyo et Makoua. L'objectif à terme du projet est d'améliorer les conditions de vie des populations par l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation).

Lisungi, c'est aussi deux choses: s'inscrire au registre et voir après dans quel programme on est éligible. Pour bénéficier du cash transfert et du complément d'autres programmes, il faut remplir les critères suivants:

- être reconnu par la communauté comme étant ménage très pauvre;
- être classé parmi les ménages de la catégorie très pauvre;
- avoir au sein du ménage des enfants dont l'âge varie entre 0 et 14 ans ou des personnes âgées de 60 ans et plus. Pour Mfilou, 774 ménages et 149 personnes du troisième âge vivant seules seront identifiés et éligibles pour le cash transferts. Dans la base des données, il faut avoir au moins 1720 ménages, car les autres pourraient bénéficier d'autres services. De même, suite à l'apport du financement complémentaire apporté par l'A.f.d (Agence française de développement).

Par ailleurs, le financement complémentaire de l'A.f.d inclut la construction d'une circonscription d'action sociale (C.a.s), à Mfilou. Des comités communautaires de ciblage constitués de personnes de bonne moralité connaissant bien leurs quartiers, leurs citoyens et les problèmes auxquels ils sont confrontés seront mis en place lors des réunions organisées dans les treize quartiers de l'arrondissement Mfilou-Ngamaba. «Le programme Lisungi s'adresse à tout le monde sans distinction. Il n'exclut pas les gens sur la base de leur motivation politique. Ce qui compte, c'est la vulnérabilité», a insisté un animateur du projet. L'administrateur-maire, Mme Eugénie Opou, s'est réjouie de l'extension du Projet Lisungi dans son arrondissement et elle a demandé «aux acteurs sociaux présents à cette rencontre, à saisir l'opportunité de ce haut moment d'échanges, pour mieux s'approprier le mécanisme de ce système dit des filets sociaux».

Signalons que du 7 au 11 mars 2016, le Projet Lisungi avait procédé au paiement de 2760 ménages pauvres éligibles de Brazzaville (arrondissements Makélékélé; Baongo; Mougali et Talangai), y compris les ménages récemment enrôlés, pour le compte du deuxième et troisième trimestre. Les listes et calendriers de passage sont déjà affichés dans les agences de la Banque postale du Congo, situées dans les arrondissements respectifs des bénéficiaires.

Alain-Patrick MASSAMBA

Adelard-Yvon Bonda, conseiller municipal de Brazzaville

«Il est temps pour l'Etat d'agir contre la recrudescence des érosions à Djiri»

Conseiller municipal de Brazzaville, élu à Djiri, dans le 9^e arrondissement, sous le label du M.d.p (Mouvement pour la démocratie et le progrès), Adelard-Yvon Bonda s'inquiète de l'avancée des érosions dans sa circonscription. Pour lui, il est temps pour l'Etat d'agir. «Chaque fois qu'il pleut, les populations sont perturbées et ne peuvent pas fermer l'œil, surtout quand c'est la nuit. Je vous assure que c'est vraiment triste de vivre les difficultés de ses mandants au quotidien», a-t-il déclaré, dans l'interview qu'il a bien voulu nous accorder, il y a trois semaines.

* Le mois de mars 2016 s'annonce très difficile avec la saison des pluies diluviennes, et par ricochet, les érosions à Djiri. Comment entendez-vous vous y prendre avec les populations?

** C'est la période la plus difficile pour les Brazzavillois, en général, et la population de Djiri, en particulier. Mais, nous n'allons pas nous fatiguer à solliciter l'intervention rapide des pouvoirs publics, afin de venir en aide à la population qui vit dans la tristesse. Je ne vous dis pas mieux que ce que vous suivez dans les médias. Nous sommes obligés de nous lever avec les moyens rudimentaires dont nous disposons avec le concours bienveillant de la population qui est victime de l'érosion. Par exemple, la pluie qui s'est abattue le samedi 5 mars avait coupé une partie de Massengo, vers la zone de la station terrienne et du village Marcel Ibalico. La circulation était presque impossible dans ces zones, pendant deux jours. Je lance encore un cri du cœur à l'endroit du gouvernement et des personnes de bonne volonté de jeter un regard attentif sur cette situation pendant la petite saison sèche qui

s'annonce. Cela, pour redonner le sourire à la population qui croupit dans une misère indescriptible et qui voit, impuissante, ses habitations construites au prix de sacrifices, s'effondrer en un temps record.

* Pouvez-vous circonscrire la situation actuelle des érosions dans votre arrondissement?

** A Djiri, les têtes d'érosion sont visibles dans tous les quartiers: domaine présidentiel; Bongho-Nouara; Casis, Makabandilou; Trois poteaux. Ces érosions sont dues au manque de canalisation. Tous les efforts consentis en vue de juguler ce phénomène, en distribuant des sacs de farine vides et des pneus usés aux populations, qui les remplissent de sable ou de terre, pour arrêter les érosions, se sont révélés insignifiants. Ce n'est qu'une solution provisoire, car elle ne dure pas assez longtemps. Chaque fois qu'il pleut, les populations sont perturbées et ne peuvent pas fermer l'œil, surtout quand c'est la nuit. Je vous assure que c'est vraiment triste de vivre les difficultés de ses mandants au quotidien. Il suffit qu'il y ait encore trois ou quatre



Adelard-Yvon Bonda.

pluies, pour voir tous ces efforts personnels être aussitôt anéantis.

La solution durable à ces érosions viendrait de l'investissement du gouvernement. Nous avons besoin des voiries urbaines et des collecteurs, pour canaliser l'eau et permettre à la population de respirer. Lorsqu'il pleut, tout le monde est debout et ne sait pas d'où viendrait le danger. Derrière le C.n.r.t.v, au quartier Nkombo où habite le ministre Jean-Jacques Bouya et le président de la Cour constitutionnelle, Auguste Iloki, la situation est, également, préoccupante. Des maisons à étage sont en train d'être englouties facilement, à cause de la pluie. Si cette érosion progresse à cette allure, il est certain que d'autres dégâts plus importants seront encore enregistrés. Et pourtant, non loin de là, il y a un centre de santé communautaire, Mayombi, qui administre des soins à la population à moindre coût. Au mois d'avril, la situation sera plus catastrophique. Franchement, nous pensons qu'il est temps pour l'Etat d'agir, au lieu de venir faire le

médecin après la mort.

* Vous avez pris part à la quatrième session budgétaire du Conseil départemental et municipal de Brazzaville. Quelles ont été les grandes délibérations?

** Nous avons travaillé sur le budget de la commune. C'est un budget qui n'a pas connu beaucoup de problèmes, simplement, à cause de la situation morose de l'économie mondiale qui affecte également la nôtre qui dépend de la rente pétrolière. Ce qui a fait que nous ayons adopté ce budget avec beaucoup de difficultés. Il est aussi possible que dans les mois à venir, qu'il y ait une session extraordinaire, pour revoir à la baisse ce budget, au cas où cette tendance baissière persistait. Ce budget s'élève, en recettes et en dépenses, à la somme de 31 milliards de Francs Cfa. S'il est géré rationnellement, il permettra au conseil municipal de réaliser tous les projets programmés, tels que le pavage des principales artères routières de Brazzaville.

Une bonne partie de ce budget est également orientée vers la gestion sociale de la Clinique municipale Albert Léyono, située dans le 5^e arrondissement, Ouenzé, afin de renforcer ses capacités opérationnelles avec l'achat d'un plateau technique de dernière génération. Nous avons, également, adopté une délibération portant amélioration de la circulation des gros véhicules transporteurs de sable, de caillasse et de moellon. De sorte que ces véhicules soient, désormais, bûchés, afin d'épargner la population des maladies infectieuses.

Propos recueillis par Cyr Armel YABBAT-NGO



B.P. 13 700
Tél.: 22.611.68.31/04.424.57.83
E-mail: fjecbrazza@yahoo.fr
Site web: www.fjec.org
Brazzaville-Rép. du Congo

**SECRETAIRE COMPTABLE – OFFRE D'EMPLOI
N°R:FJEC/RARH/04/16**

Le Forum des Jeunes Entreprises du Congo (FJEC) recrute un secrétaire comptable, dans le cadre de la mise en œuvre du PCPA Congo.

Le Programme Concerté Pluri-Acteurs (PCPA) renforce les capacités de la société civile du Congo depuis 2008.

Il est principalement cofinancé par l'Agence Française de Développement. Il est placé sous la responsabilité administrative et financière du Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI).

Le programme s'exécute dans 7 départements au Congo, à savoir : Bouenza, Brazzaville, Cuvette, Niari, Plateaux, Pointe Noire et Sangha. Actuellement, il compte 121 membres congolais et français.

La phase actuelle du programme (2014-2017) vise à poursuivre le renforcement de la société civile congolaise en vue de sa participation à l'élaboration et au suivi des politiques publiques dédiées à la lutte contre la pauvreté et les inégalités, au niveau national et local. Plus spécifiquement le programme s'est assigné 3 objectifs :

- renforcer la crédibilité et l'exemplarité des OSC congolaises ;
- renforcer la structuration collective et l'expertise de la société civile congolaise ;
- renforcer la contribution de la société civile congolaise au développement local des territoires.

Détails de la mission

Sous la responsabilité de la coordinatrice, le / la secrétaire comptable aura pour mission :

Suivi comptable

- saisie de la comptabilité sous Excel et vérification des comptabilités tenues par les animateurs locaux conformément aux procédures ;
- tenue de caisse ;
- préparation et suivi des paiements des factures /

projets, préparation des per diem et remboursements des frais de transport ;
- vérification des rapports financiers des projets et explications aux porteurs ;
- transmission des documents au CFSI.

Secrétariat

- collecte des informations auprès des prestataires de services et négociation avec les fournisseurs, les administrations etc. ;
- autres tâches de secrétariat (courrier, planning etc.).

Compétences et expérience attendues:

- diplôme BAC + 2 en lien avec les compétences requises pour ce poste, expérience dans cette fonction exigée (5 à 10 ans) ;
- aptitude au travail en équipe, rigueur et sens de l'organisation ;
- maîtrise écrite et orale du français ;
- excellente pratique d'Excel et de Word ;
- connaissance de la gestion des organisations de la société civile appréciée.

Conditions

- Statut: salarié à plein temps du FJEC
- Lieu de travail: poste basé à Brazzaville avec des déplacements possibles en République du Congo
- Durée du contrat: contrat à durée déterminée jusque fin 2017

Candidature à envoyer à Olga Kabanabandza et Emilie Leroux avant le vendredi 15 avril par mail: coord_pcpacongo@yahoo.fr et leroux@cfsi.asso.fr. La candidature comprendra impérativement: lettre de motivation sous Word, cv (maximum 2 pages) incluant trois références, copie du diplôme de secrétaire comptable ou de comptable.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le Rond point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre ville/République du Congo

INSERTION LEGALE

«IC - ON - OFFSHORE TRADING L TDA»

Société constituée en République d'Angola
Au capital social de : CENT MILLE (1 00 000,00) Kz
Siege social: rue Comandante Che Guevara, no 185 B,
quartier Ilha Do Gabo, Province de Luanda/RÉPUBLIQUE D'ANGOLA

CREATION D'UNE SUCCURSALE

Aux termes d'un Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «IC - ON - OFFSHORE TRADING L TDA» déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 31 décembre 2016, enregistré à Pointe-Noire le 14 janvier 2016, folio 003/1, no 001; il a été décidé: de la création d'une succursale de la société «IC-ON -OFFSHORE TRADING LTDA », en République du Congo, ayant pour:

DENOMINATION: «IC -ON- OFFSHORE TRADING LTDA Congo».

OBJET: - La prestation de services dans le secteur pétrolier et connexes, la location des voitures, la logistique en générale et maritime, la construction civile et métallique, les travaux publics, le commerce général en gros et détail, l'importation et l'exportation, le transport du matériel inflammable, la vente de produits

agro-alimentaires, la gestion, le transport du matériel inflammable, la vente de produits agroalimentaires, la gestion, la promotion et le courtage immobilier, l'industrie, les télécommunication.

SIÈGE DE LA SUCCURSALE: Pointe-Noire, rue TSONBE n° 3, sis zone Industrielle, entre la Base TOTAL E & P et l'ORSTOM, République du Congo.

DURÉE: Deux (2) années consécutives à compter de son immatriculation au RCCM.

REPRESENTANT LEGAL DE LA SUCCURSALE: Monsieur PAULO PROSPEIRO, est nommé en qualité de Représentant de la succursale en République du Congo.

DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, duquel, la succursale a été inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le no CG/PNR/ 16 B 853.

OFFRE D'EMPLOI

**AMBASSADE DES ETATS-UNIS - BRAZZAVILLE
ANNONCE NUMERO 007-2016**

**OFFRE D'EMPLOI pour le poste de: Mécanicien - Grade - FSN-04
Contrat à Durée Indéterminée**

**DATE D'OUVRETURE: 14 mars 2016
DATE DE CLOTURE: 01 avril 2016**

L'Ambassade des États Unis à Brazzaville recherche un individu ayant un Certificat d'Etudes Primaire Élémentaire (CEPE) y compris un Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP) en Mécanique et une connaissance de la langue anglaise. Sous la supervision du Responsable du parc autos, l'intéressé(e) aura entre autres tâches: réparer et maintenir en bon état les véhicules de l'ambassade. Il devra être capable de conduire un véhicule de l'Ambassade (Permis de conduire obligatoire de type A B C). L'intéressé(e) exécutera d'autres tâches telles qu'elles lui seront assignées par son superviseur.

Pour de plus amples informations concernant cette offre d'emploi, prière de visiter notre site internet: <http://brazzaville.usembassy.gov/job-opportunities.html>.

Ou de contacter le bureau des Ressources Humaines aux numéros suivants :

06-612-2000/06-612-2109/06-612-2143/06-612-2133 ou par courrier électronique (E-mail) à l'adresse suivante : BrazzavilleHR@state.gov

Veuillez adresser vos candidatures en Anglais uniquement.

AU:
Management Officer
U.S. Embassy Brazzaville – Boulevard Denis Sassou N'Guesso
N°: 70-83 sections D (Face Maternité Blanche Gomez) Bacongo, Centre-Ville.
Brazzaville, Republic of Congo

Merci de votre intérêt et Bonne chance!

**MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
PROJET FORET ET DIVERSIFICATION ECONOMIQUE
CREDIT N° 5121-CG**

Unité de Coordination du Projet
B.P 14 564 Brazzaville, République du Congo, Tel: +242 05 616 95 74/06 817 06 33,
Courriel: pfdecongo2011@yahoo.com

**DEMANDE DE MANIFESTATIONS D'INTERET
N°028/MEFDD-CAB/PFDE/DMI/C/16**

«Recrutement d'une firme chargée de l'élaboration de la stratégie nationale de développement industriel de la filière bois»

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un crédit de l'Association internationale de développement (IDA), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : «Elaboration de la stratégie nationale de développement industriel de la filière bois »

2. La mission vise à analyser les potentialités et les faiblesses de l'industrie forestière et à proposer une stratégie de développement industriel de la filière bois en République du Congo en tenant compte des spécificités de chaque zone écologique.

3. L'Unité de coordination du PFDE près le Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable, chargée de la mise en œuvre dudit projet, invite les firmes admissibles à manifester leur intérêt, en français, à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.). Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

4. Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'Intérêt sont les suivants : (i) les qualifications générales et expérience

du cabinet dans le domaine, (ii) l'expérience de la firme dans la réalisation de missions similaires à la présente (dotée d'un plus grand poids), et (iii) le personnel permanent du cabinet dans le cadre de sa gestion normale.

5. Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures de la Sélection basée sur la «Qualification des Consultants» défini dans les Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale de janvier 2011.

6. Les consultants intéressés peuvent obtenir, tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures, des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous.

7. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessous au plus tard le 11 Avril 2016 à 16 heures :
PROJET FORET ET DIVERSIFICATION ECONOMIQUE
UNITE DE COORDINATION DU PROJET, Case J-142/V, OCH Moungali III, Tel : (242) 05 616 95 74/06 817 06 33, Courriel : pfdecongo2011@yahoo.com

Brazzaville, le

Le Coordonnateur du PFDE

Joachim KONDI

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

PROJET FORET ET DIVERSIFICATION ECONOMIQUE

Financement IDA-CREDIT N° 5121-CG

ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°024/03/AON/F/2016

1. Appel d'offres national n°009/ MEFDD-CAB/PFDE/AON/F/2016: Fourniture et installation des équipements de câblage réseau cuivre (LAN) et fibre optique des bureaux du siège du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD).

2. Allotissement : un lot

3. Prix lus publiquement :

CAP INFO (128.688.323), OFIS (110.101.431), PI SERVICES GROUP (104.425.983), ROMEO ALPHA & FRERES (141.900.000), BUROTOP (138.291.936).

4. Prix des offres évaluées: CAP INFO (128.688.323).

5. Liste des offres non conformes:

OFIS, PI SERVICES GROUP, ROMEO ALPHA & FRERES, BUROTOP IRIS.

6. Attribution du marché de fourniture et d'installation des équipements câblage réseau cuivre (LAN) et fibre optique des bureaux du siège du MEFDD:

Attribution du marché à la société CAP INFO, pour un montant toutes taxes comprises de Cent vingt huit millions six cent quatre vingt huit mille trois cent vingt trois (128.688.323) francs CFA.

7. Le délai contractuel d'exécution du marché est fixé à 3 mois maximum.

Brazzaville, le

Le Coordonnateur du PFDE,

Joachim KONDI

I.f.c (Institut français du Congo), à Brazzaville

Kharine Yidika a présenté «Du premier jour à l'infini»

Le marché du livre congolais vient de s'agrandir, avec la parution du deuxième roman titré «*Du premier jour à l'infini*» de la jeune écrivaine congolaise, Kharine Yidika, paru en 2014, aux Editions Edilivres (Paris, France). La présentation de cette œuvre romanesque a eu lieu, jeudi 10 mars 2016, au hall de l'I.f.c (Institut français du Congo). A l'occasion des «*Jeudi littéraire*». En présence de quelques écrivains, des amoureux des lettres et des élèves d'une école privée de la place, témoignage de leur passion pour la littérature.

Dans l'univers littéraire depuis 2001, Kharine Yidika a déjà publié plusieurs poèmes et scénarios des bandes dessinées. Après son premier essai avec «*Les balançoires*», paru en 2009, aux Editions Clés du Cameroun, on peut dire que Kharine Yidika est, désormais, à l'aise dans le genre romanesque. «*Du premier jour à l'infini*», roman comptant 169 pages, est écrit en quatorze séquences. On parcourant ce livre, l'impression qui se dégage est celui d'un journal intime. Dans ce roman l'auteur, relate une histoire d'amour. On y trouve deux personnages principaux: Mélodie et Léandres. Le premier cité est une demoiselle de 25 ans, licenciée en gestion comptable et financière. Mélodie est une fille aux valeurs morales, elle est le deuxième enfant d'une famille de trois enfants. Le deuxième, quant à lui, est l'unique enfant de sa mère. Il est issu d'une relation clandestine de sa mère avec un homme marié. Cette histoire concerne mélodie et Léandres. Les deux se sont rencontrés au cours de la vie et ont entretenu une relation affectueuse. Arrivé à

un stade avancé dans cette relation, Léandres décida d'épouser Mélodie. Malheureusement, la prétendante Mélodie gardait en elle un souci qui l'a rangé depuis quelques années. Elle a eu des enfants (Jumelles), à la suite d'un viol par les militaires angolais, lors des douloureux événements du 18 décembre. N'ayant pas les moyens de les prendre en charge, Mélodie avait pris l'option de les déposer dans un pensionnat et alla, constamment, les visiter, faisant croire que ce sont ses sœurs. A cette étape de la relation, Mélodie a décidé de révéler ce secret à son prétendant. Malheureusement, cette vérité était plutôt un coup de poignard dans son ventre. Son futur époux renonce donc à ce projet. N'est-ce pas dire la vérité, dans certaines situations peut être lamentable? Passant au peigne fin l'œuvre littéraire, Ninelle Balenda, la critique littéraire et enseignante de lettres, a fait savoir que Kharine Yidika partage la pensée de Paul Eluard, qui déclare: «*Ecrire, c'est le dur désir de durée*». En décortiquant ce roman, a dit Ninelle Balenda, son attention a été captée par deux éléments



Kharine Yidika (à dr.), pendant la présentation de l'ouvrage.



Pendant la dédicace de son oeuvre.

essentiels: la complexité de la première des couvertures et le style que l'auteur a utilisé. «*Peut-on dire que la clé de ce roman se trouve à la porte, comme le déclarait Tchicaya U'Tamsi? Ensemble, nous allons le découvrir. Composé de six mots, dominé par les couleurs bleue et jaune et ayant deux images qui traduisent deux amoureux, Mélodie et Léandres, Du premier jour à l'infini a une couverture atti-*

rante et séduisante», a-t-elle déclaré. S'agissant du style général du roman, la critique littéraire précise: «*En dehors de l'usage de l'imparfait et du passé composé et du futur simple emprunté au langage parlé, le temps n'est pas le même dans tout le livre*».

Esperancia
MBOSSA-OKANDZE

Prix Théâtre Rfi

La troisième édition du concours est ouverte

Ça y est, c'est parti pour l'acte 3 du prix Théâtre Rfi, organisée par la radio mondiale! L'appel à candidature lancé est ouvert jusqu'au 16 avril 2016. Les auteurs sont invités à envoyer leurs textes sur prix.theatre@rfi.fr. Une dizaine de textes seront présélectionnés pour leurs qualités littéraires, dramaturgiques et leur originalité, afin d'être soumis au vote final du jury. Pour participer, les auteurs doivent avoir entre 18 et 46 ans, être originaires

et installés dans un pays situé en Afrique, Océan indien, Caraïbes (hors Dom-Tom), Proche ou Moyen-Orient. Leurs textes doivent être originaux, inédits en France et rédigés en français.

Comme l'an dernier, le «Prix Théâtre Rfi» sera remis à Limoges, dans le cadre du Festival Les Francophonies en Limousin, qui se tiendra du 21 septembre au 1^{er} octobre 2016.

Le Prix a pour objectif de promouvoir la richesse des écritures dramatiques contemporaines francophones du Sud et de favoriser le développement de carrière de jeunes auteurs, écrivant en français.

Rfi et ses partenaires offrent ainsi au lauréat un soutien professionnel et une exposition médiatique à travers une dotation financière attribuée par la SACD ; l'organisation d'une résidence en France, en 2015, à la Maison des Auteurs de Limoges et au Théâtre de l' Aquarium, financée par l'Institut français et accompagnée par l'association Beaumarchais-SACD; une promotion du texte et une mise en ondes sur les antennes de Rfi.

En 2015, le «Prix Théâtre Rfi» a récompensé «Tais-toi et creuse», la première pièce de théâtre d'Hala Moughanie. Elle raconte l'histoire d'une famille libanaise, son quotidien et sa survie dans un contexte de guerre civile. Le jury a salué l'humour jubilatoire et féroce d'un texte sans lequel l'horreur et le cynisme des situations seraient insoutenables. Avec finesse et des dialogues acérés, l'auteur raconte la violence politique et familiale de la guerre, jouant sur la métaphore du trou, trou d'obus, trou de mémoire... pour toucher au plus intime. «Tais-toi et creuse» sera lu au Festival d'Avignon 2016, dans le cadre du cycle de lectures Rfi «Ça va, ça va le monde!». En 2014, c'est «Chemin de fer», un texte de Julien Mabilia Bissila, jeune auteur congolais de 38 ans, qui a été récompensé. Le «Prix Théâtre Rfi» est organisé en partenariat avec la SACD, l'Institut français, le Festival des Francophonies en Limousin, le théâtre de l' Aquarium et l'association Beaumarchais-SACD.

Le règlement du concours est disponible sur le site de Rfi: <http://www.rfi.fr/com/20160224-reglement-prix-theatre-rfi-2016>.



Julien Bissila.

C.E.

IN MEMORIAM

Marcel BOULA
(24 mars 2014 – 24 mars 2016)

Voici deux ans, jour pour jour, qu'il a plu au Très Haut de rappeler à Lui son serviteur, notre bien-aimé papa Marcel BOULA, ancien Ministre, pendant la Transition Milongo (1991-1992) et ancien Maire de Ouessou (Département de la Sangha).

En ce jour triste, les enfants BOULA et famille prient tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pieuse en sa mémoire.

Des messes ont été dites, jeudi 24 mars 2016, à 6h15, en l'église Notre Dame des victoires (Sainte-Marie de Ouenzé) et en la Cathédrale Sacré-Cœur.

Papa Marcel, nous ne t'oublierons jamais. Pour les enfants, M. BOULA Marcel Judic.



INFORMATION SUR LE FONDS D'AUTO-ASSISTANCE DE L'AMBASSADEUR

L'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique en République du Congo-Brazzaville organisera une session d'information, du 30 au 31 Mars 2016, de 10h00 à 12h00, dans le but de partager les informations sur les fonds d'auto-assistance de l'Ambassadeur. Ces fonds sont destinés aux projets communautaires initiés et gérés localement et qui incluent une contribution significative de la communauté en nature ou en espèces. Les fonds d'auto-assistance de l'Ambassadeur octroient des financements aux ONG reconnues au Ministère de l'Intérieur, aux institutions d'éducation communautaire et aux structures sanitaires. L'objectif de ces fonds est d'assister les ONG dans la mise en œuvre des projets qui contribuent à l'amélioration des conditions de vie de la communauté. Seuls les projets démontrant une forte implication de la communauté et dont les activités dans leur propre mise en œuvre sont jugées durables, sont éligibles pour ces fonds. Cette session d'information apportera de plus amples détails sur le type d'organisation et de projets éligibles à ce type de fonds, sur les éléments que l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique recherche dans une proposition de projet, et sur la manière de postuler et d'avoir plus de chance d'être financé. Au

cours de cette session, l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique partagera également quelques modèles de réussite des projets financés dans le passé. Si vous désirez mieux apprendre sur comment postuler au fonds d'auto-assistance, veuillez-vous rapprocher de la Villa Washington, sise rue Gouverneur Général Bayardelle, pour vous inscrire à l'une de ces deux sessions. La participation est limitée à deux représentants par organisation. La dernière date d'inscription est arrêtée au lundi 28 mars 2016. Elle peut aussi être arrêtée à la suite de l'épuisement total des places prévues sur la liste.

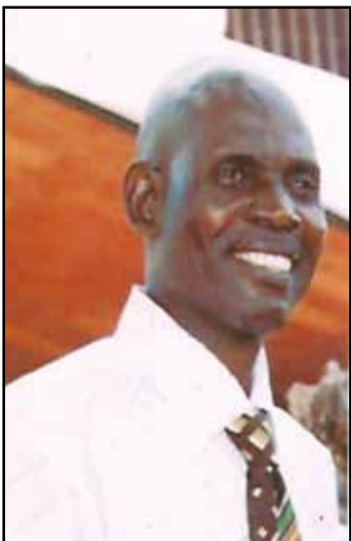
Pour tout renseignement sur les opportunités de financement des fonds d'auto-assistance de l'Ambassadeur, veuillez consulter le site web <http://www.grants.gov>.

Les références pour reconnaître les opportunités de financement pour la République du Congo, en ce qui concerne les fonds d'auto-assistance de l'Ambassadeur sont les suivantes:

Le numéro de l'opportunité de financement: DOS-COG-SSH-ECON-FY 16

Le titre de l'opportunité de financement: Ambassador's Special Self-Help Program

NECROLOGIE



Le curé de la paroisse Saint Pierre Claver de Bacongo a le profond regret d'informer les laïcs de sa paroisse du décès de Monsieur YIMBOU Célestin, alias Sum Carol, décès survenu le mardi 22 mars 2016, à 15h, de suite d'une courte maladie. La veillée mortuaire se tient dans la rue Archambault, au n° 102, à Bacongo.

Les obsèques sont prévues pour le jeudi 31 mars 2016, selon le programme ci-après:

- 9h 00: levée du corps à la morgue de Makélé-kélé; - 10h: recueillement à la paroisse Saint Pierre Claver; - 12h 00: messe de requiem; - 14h: départ pour le cimetière privé de Lou-

kanga. Le défunt était lecteur, animateur, choriste de Tanga ni tanga, ministre extraordinaire de la communion, membre de la commission de liturgie, agent d'entretien au Complexe scolaire Saint Pierre Claver.

REMERCIEMENTS

Les enfants Moutsila: Benjamin, Armand, Claude, Didier, Guy, Charles, Aimé, Mureille, Gervais; leurs enfants et petits-enfants remercient les parents paternels, Mgr Anatole MILANDOU, Archevêque de Brazzaville, et la communauté ecclésiastique de Sangolo-OMS, de Saint Pierre Claver de Bacongo, les amis et alliés pour leur assistance morale, spirituelle et matérielle, lors du décès de leur regretté père, Joseph MOUTSILA, le 1^{er} février 2016.

Que son âme repose en paix.

A+
Ya Ben

Maître Martin Mbéri, ancien ministre et analyste politique

«Je pense que le président Denis Sassou-Nguesso a été régulièrement élu»

Ancien ministre dans plusieurs gouvernements de la République, Me Martin Mbéri, qui a apporté son soutien au candidat Denis Sassou-Nguesso, analyse, dans les colonnes qui suivent, les résultats de l'élection présidentielle du 20 mars 2016. En homme politique aguerris, il apporte un éclairage sur la victoire du candidat du R.m.p (Rassemblement de la majorité présidentielle), qui a remporté l'élection présidentielle dès le premier tour, avec 60,39%, selon les résultats provisoires transmis par la C.n.e.i (Commission nationale électorale indépendante) et publiés par le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, Raymond Zéphirin Mboulou, dans la nuit du jeudi 24 mars 2016. Martin Mbéri dégage, selon son analyse, les perspectives de ce scrutin capital, pour expliquer pourquoi il pense que le président Sassou-Nguesso a été «régulièrement élu».



Me Martin Mbéri.

* Le Congo vient de vivre l'élection présidentielle 2016. Quelle raison y avait-il à ce qu'elle soit organisée de manière anticipée. Que cela cache-t-il?

** Après l'adoption de la nouvelle Constitution, il y avait dans l'opinion une certaine volonté de voir les choses aller assez vite. Notamment nommer un premier ministre et les autres institutions de la République. Il a donc fallu, rapidement, mettre les institutions en place, en commençant par la présidence de la République qui est la clef de voûte de toutes les autres institutions.

Il ne faut pas oublier que le président de la République, en dehors des contraintes de la loi, a un pouvoir réglementaire de juger de l'opportunité des décisions. C'est une opportunité légale qui lui permet d'organiser les élections dans le temps et l'espace, et cela dépend de la manière dont il appréhende le problème, la manière dont il envisage la question politique posée dans son ensemble.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que, lorsque le Président de la République prend une décision, et en l'espèce la décision d'organiser des élections présidentielles anticipées, ce n'est pas tout le monde qui peut y trouver son compte. Et c'est normal qu'une partie de l'opinion ne soit pas en accord avec le Président de la République.

* Le président Denis Sassou-Nguesso a été réélu au premier tour, avec un peu plus de 60% des suffrages exprimés. Quelle analyse faites-vous des résultats de cette élection présidentielle, dans son ensemble?

** Au regard des chiffres publiés et par rapport aux résultats obtenus dans les différents départements du Congo, je crois que cette élection, dans l'ensemble, n'est pas très différente de celle de 1992. Ces chiffres montrent bien que ce sont des résultats sensés et qu'il n'y a rien de farfelu. Je pense que le président Denis Sassou-Nguesso a été régulièrement élu. Sa victoire était, d'ailleurs, prévisible.

D'une part, par rapport à la visibilité plutôt relative de ses opposants, et, d'autre part, du fait qu'il a un fief électoral, celui du Nord Congo, qui constitue, pour lui, une réserve de voix acquise, dont ne bénéficie aucun des autres candidats qui se sont présentés à l'élection présidentielle, il lui suffisait de trouver une moyenne normale de voix dans le Sud du Congo, ce qui s'est effectivement fait, pour être élu. Ajoutons également que ceci, en dépit du phénomène Mokoko dont les effets sont plutôt épars à travers le territoire national, et qui, s'il a contribué à crédibiliser l'élection présidentielle, a eu des résultats inégaux selon les départements ou les arrondissements, liés quant à la ville de Pointe-Noire notamment, au très faible taux de participation.

En définitive, je crois, franchement, que les 10, 15 ou 20% de voix obtenus par Denis Sassou-Nguesso, ça et là, dans les différents départements du Sud Congo, correspondent bien à la réalité. Cette moyenne acquise au Sud du pays, à laquelle il faut ajouter sa réserve électorale du Nord, auxquelles se sont ajoutés les résultats de Brazzaville Nord, peuvent expliquer la large victoire du président Sassou-Nguesso. Comme à l'accoutumée, certains de nos compatriotes parlent de tricherie. Ce n'est pas étonnant, dans la mesure où nous savons, tous, qu'en 1992, en dépit du fait probant qui caractérise cette élection, le M.c.d.d.i de l'époque n'a pas manqué de parler de tricherie en ce qui concerne la victoire de Pascal Lissouba, à cette époque. Le bon sens veut que l'on passe outre ce rituel qui traduit un manque de fair-play électoral dans notre culture politique. L'appel à la désobéissance civile ressemble plus, dans ce cas, soit à notre manque de fair-play habituel, soit à une manœuvre de diversion politique, dans un but avoué ou inavoué.

* La proclamation de la victoire du président Denis Sassou-Nguesso n'a pas soulevé, dans les principales

villes du Congo, un enthousiasme ou une clameur publique, comme cela se voit dans les autres pays, ou comme en 1992 avec Pascal Lissouba. Cette tiédeur publique ne traduit-elle pas une victoire volée?

** Pour le cas d'espèce, il faut relever que pour cette élection, nous sommes en querelle politique, depuis le débat sur le changement de la Constitution. Les gens sont donc un peu lassés de ce long processus qui a duré depuis plus d'un an. Et en plus, quand on y ajoute cette espèce de guerre de nerfs organisée qui nous a conduit jusqu'à suspendre le fonctionnement régulier des télécommunications pour des raisons d'ordre public, qu'il n'y ait pas de clameur publique, cela n'est pas surprenant. L'aboutissement de ce long processus est donc arrivé comme un répit pour tout le monde.

Partout ailleurs, la victoire politique est une fête, quand cela a lieu dans un contexte où l'intérêt national est bien pris en compte par toutes les parties et tous les partis. Or dans notre cas, nous sommes comme dans une sorte d'incertitude, dans un doute qui mérite d'être levé par l'avènement des nouvelles institutions. Heureusement que nous nous dépassons pour ne pas tomber dans la guerre ou les conflits interminables. Il vaut mieux donc cette paix, cette tranquillité, plutôt que de vivre une sorte d'agitation inutile.

* Vous avez appelé à voter Denis Sassou-Nguesso, lors de cette élection, qu'est-ce qui justifie ce ralliement?

** C'est un acte de raison, celui du citoyen avisé et du patriote que je prétends être. Qu'on aime Sassou-Nguesso ou pas, quand vous le mettez en face des huit autres candidats, il est de loin le mieux calibré. Non seulement le mieux calibré, mais le plus pertinent. Il est, certes, vrai que beaucoup de choses lui sont reprochées, mais c'est, simplement, parce qu'il a mis beaucoup de temps au pouvoir. Quand on a mis du

temps au pouvoir, il y a, forcément, des erreurs et des mauvaises actions qui vous suivent; c'est humain, on n'y peut rien. Mais intrinsèquement, Sassou-Nguesso a toute ma préférence.

Par ailleurs, le problème préoccupant du pays, aujourd'hui, est celui de la paix, du retour de la confiance et de la solidarité entre les Congolais. C'est dire que pour moi, la paix était l'enjeu essentiel de cette élection présidentielle, condition sine qua non pour garantir le développement de notre pays et répondre aux aspirations légitimes du plus grand nombre parmi nous. Sur ces questions, Denis Sassou-Nguesso a déjà été mis à l'épreuve et il a une expérience que lui reconnaît la majorité des Congolais. Pour cela, il n'y avait pas mieux que lui pour le garantir. Je l'ai choisi.

Dépasser les mécontentements primaires

* L'opposition a longuement mis en exergue certaines faiblesses de la politique sociale du président Sassou-Nguesso: chômage des jeunes, systèmes sanitaire, scolaire et judiciaire défaillants, corruption, impunité, etc. Qu'en dites-vous?

** Le mécontentement populaire est une chose. Analyser ces mécontentements pour bien les situer et y trouver des solutions en est une autre. Souvent, nous ne voulons pas réfléchir et on finit par s'engouffrer, au nom du mécontentement populaire, dans un négativisme dangereux, relevant plus de la démagogie que d'autres choses.

Les ressources financières étant disponibles au moment où il est devenu président de la République, Denis Sassou-Nguesso a profité de cette opportunité, pour donner au pays la base infrastructurelle nécessaire pour l'implantation d'un appareil de production susceptible de produire la richesse nécessaire pour répondre à

la forte demande sociale de notre pays. Sauf si j'ai mal interprété, la logique ne peut qu'être celle-là.

Face à cette orientation, il y a toutes les critiques, souvent acerbes que nous enregistrons ici et là. Ces critiques, à mon avis, passent à côté du vrai problème qui consiste à rechercher le bon schéma qui nous conduirait au développement. Si le chemin de Sassou-Nguesso n'est pas le bon, rectifiez-le. Mais, le déni du projet de société du président Sassou-Nguesso relève plutôt de la politique politicienne. Les programmes des candidats à l'élection présidentielle de 2016 montrent bien qu'ils ont le même substrat que le projet de société de Sassou-Nguesso, pour l'essentiel. A quoi sert donc le débat tonitruant? S'il y avait mieux, on l'aurait su. Ceci dit, le programme du président Sassou-Nguesso n'est pas indigne de tout reproche. Mais, il demeure, néanmoins, un programme crédible sur lequel on aurait tort de cracher, plutôt que de rechercher des améliorations nécessaires

* Si vous étiez à la place de Denis Sassou-Nguesso, que feriez-vous, au cours de ce mandat? En d'autres termes, que lui conseillez-vous de faire?

** Je suis d'accord avec son nouveau programme, «La marche vers le développement». Les idées qu'il y développe sont tout à fait cohérentes. Maintenant que les infrastructures sont réalisées, il peut, par exemple, penser à développer, d'une façon lourde, l'appareil de production, en s'appuyant sur deux secteurs essentiels. Premièrement: prendre un produit agricole de base et développer une agriculture industrielle d'exportation. Le couple soja/maïs par exemple. Deuxièmement: développer une grande industrie de service, ayant pour axe le Port autonome de Pointe-Noire qu'il faut rendre accessible à tous les pays voisins et augmenter ainsi sa capacité de service. Ces deux instruments peuvent nous aider à faire face à la fluctuation du marché pétrolier. Ce sont des supplétifs importants à la fluctuation de nos ressources financières liées, essentiellement, à la production pétrolière. Il est entendu que sur le plan social, la priorité devrait être donnée à toutes les activités qui recèlent un gisement d'emplois important, auxquelles il faut ajouter un programme de formation à l'emploi adéquat. Ne pas non plus oublier le développement de l'agriculture familiale à accompagner puissamment par le gouvernement, dans la mesure où elle constitue le plus grand gisement d'emplois que nous avons dans le pays. Sans oublier de continuer

l'action de modernisation de nos départements, avec toutes les infrastructures sanitaires et scolaires de base. Par ailleurs, il faut mobiliser la jeunesse de chaque département dans l'accomplissement des travaux d'intérêt public, dans la formation à l'auto-entrepreneuriat.

Mais au-delà de toutes ces questions de développement, je pense que le problème fondamental du Congo est politique. Si le pays ne vit pas dans la cohérence, dans l'unité et la confiance entre les fils du pays, tout ce qu'on entreprendra sera nul.

Pour que les Congolais se sentent bien dans leur pays, unis et forts et prêts pour gagner les batailles du développement, il faut un plan politique d'urgence. Après l'élection présidentielle, se profile à l'horizon les élections législatives. Il ne faudrait pas que le pays y aille dans les divisions politiques. Nous devons nous entendre calmement sur la manière de les organiser, pour qu'il y ait réellement un consensus. Les élections parlementaires devront être des retrouvailles nationales et non des occasions de joutes et violences.

* Dans votre parcours politiques, vous étiez au P.c.t, ensuite à l'U.pa.d.s et aujourd'hui vous apportez votre soutien au candidat du P.c.t. Une certaine opinion vous accuse d'instabilité, d'opportuniste et même de trahison. Qu'en dites-vous?

** L'opinion publique dira ce qu'elle veut. Pour ma part, je suis serein, parce que je ne ressemble en rien à cette caricature. Dans ma vie, j'ai été jusque-là dans trois partis politiques: le M.n.r, en 1963, le P.c.t qui est une extraction du M.n.r, en 1972 et, enfin, l'U.pa.d.s, qui est une mutation du P.c.t, en 1991. Toutes ces trois familles politiques historiques sont des variantes historiques de la gauche congolaise. Aujourd'hui, ils se disent, tous, socio-démocrates. En tant que personnalité indépendante, aujourd'hui, mes idées ne s'éloignent pas de mon penchant naturel pour la gauche. En conséquence, je ne vois pas en quoi je suis opportuniste. De tous ceux qui disent que je suis un opportuniste, personne n'est venu me voir soit pour discuter avec moi, soit pour me faire des propositions.

* En définitive, qu'est-ce qui vous tient à cœur, actuellement?

** Ce qui me tient à cœur, en ce moment, c'est de préserver notre pays de la chienlit que je vois venir. J'aime mon pays et ne voudrais pas le voir chavirer. J'ai le sentiment que notre pays est branlant. J'essaie d'apporter ce que je peux avec toutes les insuffisances que cela peut comporter. La différence qu'il y a entre moi et certains hommes politiques, c'est la primauté que je donne à mon pays dans mes prises de positions politiques.

Propos recueillis par Paul TCHOMVO

Eliminatoires CAN 2017 (Congo-Zambie: 1-1)

Diabes-Rouges: faux pas désormais interdit!

En concédant un match nul, dimanche 27 mars 2016, à la Zambie, au Stade de l'Unité de Kintélé, les Diabes-Rouges ont perdu les commandes du groupe E. S'ils ont encore leur destin entre leurs mains, ils doivent faire le plein des points, lors des deux dernières sorties, pour espérer se qualifier, pour la deuxième fois de suite, à la phase finale de la CAN-Gabon 2017.

Diabes-Rouges du Congo contre Chipolopolo de Zambie! C'est, outre Kenya-Guinée Bissau, le match retour des éliminatoires de la CAN 2017, comptant pour la quatrième journée dans le groupe E. Il s'est soldé par un match nul (1-1), comme il y a quatre jours, à Ndola, en terre zambienne, et l'on ne sait pas de quoi demain sera fait. Un but partout! C'est ce que, dans nos colonnes, le 24e Homme (Sylvain Bemba) et Fulbert Kimina-Makumbu "Pilote" appelaient, à leur époque, un «nul dramatique». Parce que ce résultat ne fait le bonheur ni du Congo (6 points, +2), ni de la Zambie (6 points, +1), qui s'affrontaient, mais plutôt d'un troisième larron: la Guinée-Bissau (7 points), après sa victoire



L'action du but de Jordan Massengo qui a donné espoir au public.

(1-0) sur le Kenya, au même moment, à Nairobi. Un succès qui hisse provisoirement les Lusophones à la première place du groupe E. En tout cas, personne ne prévoyait qu'il en serait ainsi à cette étape des éliminatoires. Et patatras! Les Diabes-Rouges ont concédé le match nul à domicile. Ce sont eux qui ont, en effet, ouvert la marque, deux minutes après la reprise, par Jordan Massengo (également auteur du but congolais, mercredi dernier, à Ndola). A l'origine de ce but, un coup franc obtenu par Merveil Ndockyt, et tiré par Chris Malonga-Nsayi, côté droit. On jouait la 47e

minute de jeu. Les Zambiens y ont répondu, vingt-cinq minutes après, quand le portier congolais Christoffer Mafoumbi s'est avoué vaincu, alors qu'il avait repoussé, deux fois, le ballon auparavant. Winston Kalengo (buteur, lui aussi à l'aller), qui a suivi, l'a placé hors de sa portée, devant une défense congolaise surprise et paresseuse sur cette action: 1-1 (72e). Peu avant cette égalisation, les Congolais auraient pu aggraver le score, si Fabrice Ondama n'avait pas péché par son insouciance devant le portier Kennedy Mweene, à la 59e minute de jeu. Cependant, les

Zambiens eurent leur lot de malchance consacrée par le tir de Kalengo (76e) et par l'échappée et le tir croisé de Collins Mbesuma, à la 86e minute de jeu, le ballon ayant trouvé l'équerre. Le tout additionné à plusieurs poussées rageuses, où le public a failli perdre de la voix en poussant des cris de détresse. Ouf! Cela étant, on continue de gonfler le moral du Onze national congolais. Parce qu'il aura toujours besoin d'un réarmement moral pour se surpasser. Cela, hélas, ne saura compenser des insuffisances techniques ou tactiques relevées, ça et là! Encore deux matchs, pour

tateurs: 30.000 environ. Arbitre: Malang Diedhou (Sénégal). Commissaire CAF: Souleymane Magassouba. But: Jordan Massengo (47e), pour le Congo. Winston Kalengo (72e), pour la Zambie.

Congo: Christoffer Mafoumbi; Marvin Baudry, Maël Lépicier, Francis Nganga, Arnold Bouka-Moutou; Jordan Massengo, Delvin Ndinga (puis Durel Avounou, 88e), Merveil Ndockyt (puis Giovanni Ipamy, 67e), Chris Malonga; Fabrice Ondama, Dodo Sossorobia Malonga (puis Kévin Koumba, 71e). Entr.: Pierre Lechantre.

Zambie: Kennedy Mweene; Chongo Kabaso, Adrian Chama, Buchizya Mfuné, Stephen Kabamba; Jackson Chirwa (puis Christopher Katongo,

voir clair dans le groupe E: se produire à Nairobi, contre le Kenya, le 5 juin prochain, et à domicile, contre la Guinée Bissau, le 4 septembre. Si les Congolais y mettent du cœur, alors s'ouvrira à eux le chemin de Gabon 2017.

Mais, Pierre Lechantre ne doit pas oublier qu'il lui faut des attaquants buteurs, pour remporter la victoire. Les dormeurs et tous ceux qui sont frappés de cécité



Le milieu excentré gauche Chris Malonga a donné du fil à retordre à son vis-à-vis.

n'ont rien à foutre avec l'Equipe nationale, à moins qu'il invente pour eux des bottines ayant des yeux.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Congo et Zambie (1-1). Spec-

55e), Nathan Sinkala, Rainford Kalaba (cap.), Lubambo Mubsonda; Winston Kalengo, Collins Mbesuma. Entr.: George Lwandamina.

ETUDE de Maître Jean Marie MOUSSOUNDA
Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville
1er étage immeuble City Center, Centre-ville, B.P: 587
Tél. (00242) 81.18.93; 06.664.83.17; 05.522.06.60
E-mail: moussounda-jeanmarie@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

CARONETT

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital de 1.000.000 F. CFA
Siège: 01, Rue NGADZOUONO
(DJIRI)
RCMM BZV/10 B 2087

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une Assemblée Générale de la Décision de l'associé unique de la Société dénommée «CARONETT-SARLU», Monsieur NIAMAYOUA Philippe Séraphin (Gérant) a été reçu par Maître Jean Marie MOUSSOUNDA, en date à Brazzaville du 11 mars 2016, dûment enregistrée à Brazzaville la même date, aux Domaines et Timbres de la Plaine, sous Folio 046/8, n°24, il a été procédé au transfert du siège social de ladite Société sus énoncée.

Initialement à l'arrondissement VI Talangai, au numéro 17 de la rue

Akana, Quartier Cq 69 J. Opan-gault, dorénavant, le siège de la société «CARONETT-SARLU» est transféré au numéro 1 de la rue NGADZOUONO, arrondissement IX Djiri Brazzaville.

Dépôt de deux expéditions des Mise à jour des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion,

Maître Jean Marie MOUSSOUNDA

COMMUNIQUÉ NÉCROLOGIQUE



Le Directeur général du Laboratoire National de Santé Publique, le Professeur Henri -Joseph Parra et l'ensemble du personnel ont le profond regret d'annoncer aux personnels de santé, amis et connaissances, le décès de sa Secrétaire particulière, Madame Olga Blanche NGAMPIO-KIALI-BI, survenu le vendredi 18 mars 2016, à l'hôpital central des armées, Pierre MOBENGO de Brazzaville.

Le programme des obsèques se présente comme suit:

Date: mardi 29 mars 2016
- 8h 00: levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville;
- 10h 00: recueillement et oraison funèbre au Laboratoire National de Santé Publique;
- 11h 30: recueillement au domicile de la disparue;
- 12h 30: messe de requiem en l'Eglise Evangélique de Talangai;
- 14h 00: départ pour le cimetière «Bouka»;
- 16h: fin de cérémonie.

Nouveaux tarifs pour abonnement

Congo	Francophonie
6 mois	91 Euros
Retrait sur place:	182 Euros
15.600	Autres pays d'Afrique
Expédié:	96 Euros
23.400	192 Euros
1 an	Europe
Retrait sur place:	96 Euros
31.200	192 Euros
Expédié:	Amérique-Asie
46.800	100 Euros
France, Afrique	200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

GX INTERNATIONAL

- Express National International
- Fret Aérien & Maritime
- Douane & Transit
- Logistique

Notre devise
ALLER + LOIN

SERVICE COMMERCIAL

Pointe-Noire: Rond point Kassaï (face au ccf)
(+242) 05.901.02.38 / 05.590.1975

Brazzaville: 03 Av Cardinal emile Biayenda (Face à la Mairie)
Tel: (+242) 05.500.1071 / 05.501.0778

Partners: UPS, SAP, etc.



CELEC

COMPTOIR D'ÉLECTRICITÉ DU CONGO

La Qualité à petit prix



legrand

SIMPLE ALLUMAGE

500 FCFA

simon

VA-ET-VIENT

600 FCFA



Schneider
Electric

DISJONCTEUR MODULAIRE
6A-25A

5000 FCFA



OSRAM



AMPOULE

600 FCFA



legrand

RALLONGE
MULTI PRISES

6500 FCFA



legrand

HUBLOT

5000 FCFA

6 Avenue Foch, Centre ville - Brazzaville / République du Congo

Tel : 06 872 47 47 - 05 772 47 47 - www.celecsa.com